

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982
(94^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Lundi 16 Novembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE GUIDONI

1. — Loi de finances pour 1982 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3819).

Communication et radio-télévision (suite).

MM. Robert-André Vivien,
Loncé,
Alain Madelin,
Gosnat,
de Préaumont,
Schreiner,

M^{me} Louise Moreau,

MM. Asensi,
Péricard,
Lengagne,
Pesce,
Hage,

M^{me} Soum,
M. Destrade,

M. Fillioud, ministre de la communication.

COMMUNICATION

Les crédits du ministère de la communication, inclus dans les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : I — Services généraux », seront mis aux voix ultérieurement.

RADIO-TÉLÉVISION

Ligne 71 de l'état E (p. 3835).

Amendement n° 125 de M. Soisson : MM. Soisson, le ministre, le président, Forgues, rapporteur spécial de la commission des finances ; Alain Madelin. — Rejet.

Adoption de l'article 58.

Article 58 (précédemment réservé) (p. 3837).

M. Robert-André Vivien.
Adoption de l'article 58.

Article 65. — Adoption (p. 3838).

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 3838).

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE GUIDONI,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1982 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 (n° 450, 470).

COMMUNICATION ET RADIO-TELEVISION (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la communication, de la ligne 71 de l'état E et de l'article 65, concernant la radio-télévision.

Dans la discussion, la parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Comme tout à l'heure M. de Préaumont et M. Péricard, je m'exprimerai au nom du groupe du rassemblement pour la République.

Monsieur le ministre de la communication, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention et j'ai suivi avec autant d'intérêt les trois rapports qui nous ont été présentés.

Je dois dire que la déception est grande au sein de notre groupe. Sans aller jusqu'à dire que vous êtes le ministre de la déception, je ne dirai pas non plus que vous êtes le ministre de la continuité. (Sourires.)

Certes, des hommages sincères ont été rendus, notamment par M. le rapporteur spécial de la commission des finances, à la Sofirad, à la S.N.E.P. et à certaines structures mises place par le gouvernement précédent...

M. Louis Odru. Et avant ?

M. Robert-André Vivien. ... mais, au fond, rien n'a changé.

Vous avez eu vingt-trois ans pour vous préparer et vous venez nous dire aujourd'hui : « Encore une minute, s'il vous plaît, car nous ne sommes pas prêts ».

Vous aviez pourtant des ambitions ! Je me souviens encore des propos de Georges Fillioud, mon interlocuteur favori, lorsqu'il parlait au nom du groupe socialiste. Vous étiez plein d'imagination, vous vouliez tout refaire, libérer cette radio, cette télévision, cette presse « opprimée ».

Aujourd'hui, vous nous dites : « On verra en janvier, en février ou en mars ».

Au groupe R.P.R., voyez-vous, nous n'avons pas de complexe ! (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la radio-télévision. Ça, on le sait !

M. Robert-André Vivien. Monsieur Alain Bocquet, je vais vous faire un aveu : j'ai lu votre rapport et je vous ai écouté. Si le rapporteur spécial de la commission des finances et du rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour la communication se sont exprimés d'un point de vue que l'on peut politiquement contester, il faut convenir toutefois que leur rapport existe. Mais le vôtre, monsieur Bocquet, me rappelle cette fable d'Esoppe, l'âne et le renard, où l'âne se couvre de la peau du lion. Car votre propos fut d'une pauvreté absolue !

Mais ce qui m'inquiète beaucoup plus, c'est qu'il me rappelle aussi ce mot de Diderot, selon lequel il n'y a qu'un pas du fanatisme à la barbarie.

C'est pourquoi je préfère retenir les rapports présentés par M. Forgues et par M. Boucheron, et pas le vôtre, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. J'en suis fort aise !

M. Robert-André Vivien. Il y a trois ou quatre ans, monsieur le ministre, j'avais pris connaissance d'un rapport élaboré dans le cadre du programme commun. Vous aviez tout préparé, tout prévu ; tout était prêt. Sur ce point, bien que sa modestie en souffre, je crois que je peux faire référence à M. Gosnat. Pourquoi n'appliquez-vous pas maintenant vos beaux principes, pourquoi ne traduisez-vous pas dans les faits vos grandes intentions ?

Certes, vous avez été aujourd'hui très modéré dans votre propos, monsieur le ministre. On va défendre la presse, avez-vous dit ! Mais quelle presse ? Le R. P. R., et tout à l'heure M. Péricard et M. de Préaumont y reviendront, estime que la presse est multiple. Il y a la presse nationale, c'est-à-dire essentiellement la presse quotidienne parisienne, mais il y a aussi la presse régionale et même départementale et la presse d'information spécialisée.

Lorsque votre collègue M. Fabius a présenté son budget — triste budget d'ailleurs — j'ai eu l'occasion, au nom du groupe R.P.R., de dire notre inquiétude quant à l'imprécision de vos intentions en ce qui concerne la T.V.A. appliquée à la presse. Certes, vous avez rappelé que c'était le gouvernement précédent qui avait décidé de ramener le taux de la T.V.A. à 4 p. 100. Certes, vous avez indiqué que les dispositions de l'article 39 bis du code général des impôts relatives aux provisions pour investissements seront reconduites. Mais vous avez oublié de dire que tout cela, c'est au R. P. R., et un peu à votre serviteur qu'on le doit !

Monsieur le ministre, je vous crois sincère : vous êtes aujourd'hui homme d'Etat, mais vous avez été aussi journaliste. Dans la mesure où vous pouvez faire ce que vous voulez — car je me demande parfois si ce n'est pas M. Estier qui est le ministre de l'information et s'il n'y a pas confusion de pouvoirs entre la rue de Solferino et Matignon — je suis persuadé que vous ferez ce que vous pourrez pour la presse écrite. Cela dit, pour la presse écrite, il faut autre chose que des promesses.

S'agissant de la radio et de la télévision, ce qui m'a surpris dans votre propos, c'est qu'il n'y ait pas un mot pour l'auditeur et le téléspectateur ! Et pourtant, monsieur le ministre, la redevance va augmenter de 18 p. 100. Vous l'avez reconnu, très loyalement et très franchement, mais j'ai encore à l'oreille vos propos indignés quand on l'avait majorée de 7 p. 100 !

Vous n'ignorez pas que je me suis battu pendant des années pour que la redevance corresponde au service rendu. Autrefois, la redevance équivalait au prix de deux gauloises par jour, puis elle a progressivement atteint le prix d'un paquet de cigarettes par jour. Vous avez fait, vous aussi, certains rapprochements. On peut considérer que la redevance n'est pas exagérée. Mais encore faut-il que le service rendu soit satisfaisant.

Vous nous dites que les dotations précipitatives constituent en quelque sorte l'axe de la future réforme. Mais en quoi ? Vous avez près de sept cent quatre-vingt-dix milliards de centimes de recettes pour la radio et la télévision. A ce prix, croyez-vous que les Français n'ont pas droit à une bonne télévision ?

Vous affirmez que la télévision française est l'une des meilleures du monde. Je l'ai souvent dit moi-même à cette tribune,

Mais lorsque je vois dans l'excellent rapport de M. Forgues — qui n'a pas montré le fanatisme de M. Bocquet, lequel est dans son rôle de communiste, qui est là pour prendre le pouvoir un jour — la répartition qui est faite de ses 790 milliards de centimes de recettes, je me demande ce qu'il en restera lorsque vous serez venu défendre, devant nous, votre fameux projet de loi. Certes, nous ne connaissons pas les propositions définitives du Gouvernement, mais notre premier sentiment sur les orientations qui semblent se dégager ne peut être que réservé car les hésitations mêmes du Gouvernement nous font craindre qu'il ne puisse mettre en place un organisme de l'audiovisuel réellement indépendant du pouvoir.

Oui, le manque de propositions solides concernant la culture, la création et les médias, l'impasse sur la commercialisation et la vente de nos productions, le peu de cas fait des nouvelles techniques et des nouveaux médias dans la politique audiovisuelle à définir nous inquiètent. Ce n'est pas le groupe du R.P.R. qui vous le dit, monsieur le ministre, c'est la C.F.D.T. Et le groupe du R.P.R. fait siennes les inquiétudes de ce syndicat.

M. Louis Odru. Evidemment !

M. Robert-André Vivien. Puisque M. Odru ouvre une parenthèse et fait une digression politique sur les règlements de comptes entre la C. F. D. T. et la C. G. T. ...

M. le président. N'en profitez pas trop, monsieur Robert-André Vivien !

M. Robert-André Vivien. ... je me vois obligé de lui répondre que ce sont là les problèmes de la majorité.

Quand je vous ai cité l'exemple de FR 3, monsieur le ministre, et quand je vous ai rappelé les inquiétudes du député-maire de Menton, vous avez dit : ils font bien de faire grève !

Or il y a une loi, que même M. Alain Bocquet n'a pas osé m'attribuer, mais qui est la mienne, qui porte mon nom et qui assure la primauté du service public sur le droit de grève à la télévision. Cette loi, je l'ai fait voter. C'est la loi Vivien, loi scélérate, paraît-il.

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Exactement !

M. Robert-André Vivien. Mais c'est la loi qui fait primer la conception du service public.

Les téléspectateurs ont des droits...

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Les personnels aussi !

M. Robert-André Vivien. ... et les personnels de la radio-télévision française aussi. Mais c'est précisément le rôle du Gouvernement d'harmoniser tous ces droits.

Vous allez apprendre à gouverner, monsieur le ministre, et vous allez souffrir ! Le temps où Georges Filloud, orateur de talent, condamnait est passé ! Maintenant, c'est Georges Filloud, ministre, qui nous dit : « Attendez, laissez-moi encore une minute, monsieur le bourreau ; téléspectateurs, soyez patients ; auditeurs, soyez patients ; lecteurs de journaux, soyez patients, nous allons voir ce que l'on peut faire. »

Mais qu'avez-vous fait pendant vingt-trois ans ?

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Et vous ?

M. Robert-André Vivien. Pourtant, vous aviez tout prévu. Et c'est de là que vient notre déception. Car le rassemblement pour la République veut assurer la primauté du service public sur le droit de grève, la primauté des intérêts généraux sur les intérêts particuliers.

A cet égard, j'ai lu des choses intéressantes dans les rapports présentés par M. Boucheron et par M. Forgues, qui ont reflété l'opinion de commissions compétentes. Encore une fois, monsieur Alain Bocquet, j'exclus le vôtre, qui est un rapport de partisan. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. Louis Odru. C'est un honneur que vous lui faites !

M. Robert-André Vivien. Mais c'est votre rôle, je l'ai dit, et c'est votre affaire. Que la majorité se débrouille, cela ne nous concerne pas ! (Interruptions sur les mêmes bancs.)

Monsieur le ministre, vous aviez demandé à M. Moynet de vous faire un rapport. Je dois à la courtoisie et à l'amabilité du président de la commission des finances d'en avoir un exemplaire car initialement le rapport n'avait été envoyé qu'à certaines personnalités de la presse, ce qui est normal et à certains parlementaires, mais pas au président de la commission des finances, ni au rapporteur général, ni à M. Gosnat, ni à

moi-même qui avions pourtant quelque expérience de ces problèmes !

Ainsi, vous faites maintenant de l'information sélective. Monsieur le ministre de la communication, vous ne communiquez pas !

Sur la redevance, vous vous êtes expliqué. Mais qu'en est-il des statuts de la presse, monsieur le ministre ? Vous dites : on verra. Je vous conseille de lire la page 12 du rapport de M. Forgues. Parlant de l'aide à la presse, vous dites que le précédent gouvernement n'a pas fait ce qu'il devait. C'est faux ! Qu'allez-vous faire, vous, de l'article 39 bis ? Et les ordonnances de 1944 ? Je vous ai entendu, pendant des années, nous expliquer que dès que vous seriez au pouvoir, vous remettriez en forme les ordonnances de 1944 et qu'on verrait ce qu'on allait voir. Aujourd'hui, on ne voit rien, monsieur le ministre ! Comment comptez-vous aider la presse ? De quelle manière allez-vous modifier l'article 39 bis du code général des impôts ? Pour vous, qu'est-ce que la presse d'information générale ?

Je me suis battu, et chacun le sait dans cette enceinte, pour que, sans distinction d'inspiration ou de sensibilité politique, la presse écrite et les radios puissent bénéficier d'un même statut.

Vous êtes arrivés au pouvoir et qu'avez-vous fait ? Rien ! Alors, ou bien vous avez menti aux électeurs et cela c'est très grave, ou bien vous ne pouvez pas faire passer votre message, et cela je le crois plus facilement.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Vivien.

M. Robert-André Vivien. Il y avait un projet pour la presse écrite, dont j'ai parlé. Où en est-il ? Avez-vous des divergences de vues avec M. Fabius, ou avec M. Delors, voire avec M. Mauroy, si toutefois il a une idée sur le problème ?

Avant de conclure, il est une autre question que je voudrais vous poser. Tout à l'heure, vous avez parlé de polémique dérisoire et vous avez dit que la liberté allait cesser. Qu'est-ce que cela signifie ? Ou j'ai mal compris ou vous vous êtes mal exprimé. Mais le droit de polémique, je n'ai cessé de le réclamer pour les journalistes de la presse écrite, de la radio ou de la télévision ! Vous ne pouvez pas m'accuser d'être de parti pris. Vous êtes vous-même témoin de ce que j'ai toujours dit ici même à ce sujet.

Il serait grave pour les téléspectateurs, les auditeurs et les lecteurs de notre pays que vous ne reconnaissiez pas aux journalistes le droit de s'exprimer.

Que signifient ces quotas ? Y aura-t-il tant de journalistes communistes et tant de journalistes socialistes ?

Jamais, pour ma part, je n'ai demandé à un journaliste, et vous pouvez le vérifier, s'il était R.P.R., U.D.F. ou P.S. ! (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Bien sûr, vous aviez largement satisfaction !

M. Robert-André Vivien. Monsieur Bocquet, ...

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Quelle hypocrisie !

M. Robert-André Vivien. ... de M. Gosnat, qui sait que je dis vrai, imitez le silence !

M. Georges Gosnat. Je ne suis pas votre chaperon, monsieur Vivien !

M. Robert-André Vivien. Monsieur Bocquet, souvenez-vous d'Esopé !

M. le président. Monsieur Vivien, veuillez conclure.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, je vais conclure, car des hommes de talent comme M. Jean de Préaumont et M. Péricard vont prendre le relais : inlassablement, nous nous battons pour une liberté qui nous est chère à tous, celle de l'information !

Vous avez une mission, monsieur le ministre. Vous devez informer, distraire et cultiver : c'est la loi de 1974, reprise de la loi de 1972, reprise elle-même de la première loi sur la radio et la télévision. Mais faites donc rêver les Français !

Savez-vous pourtant quelle est votre plus belle victoire jusqu'à présent ? C'est d'avoir rempli les salles de cinéma ! La fréquentation — M. Lang va être jaloux ! — n'a jamais été aussi forte depuis dix ans, tant votre télévision est ennuyeuse !

Faites rêver les Français, mais avec eux abordez les vrais problèmes ! Vos journaux télévisés, les connaissez-vous vrai-

ment ? Ne me mentez pas, quand vous me répondrez sur ce point, parce que j'ai les chiffres exacts sous les yeux ! La part de la majorité est six fois plus grande que celle de l'opposition ! 600 p. 100 ! Vous connaissez aussi la règle fameuse, très justement dénoncée par le rapport Moinot — disons qu'il ne fallait pas faire du « styligoutte » : deux gouttes pour le P.C., deux pour le P.S., deux pour le R.P.R. et deux pour l'U.D.F. — et vous l'avez violée intégralement !

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Avec vous, c'était le raz-de-marée !

M. Robert-André Vivien. Tout à l'heure, M. Péricard, un homme compétent, et un homme d'esprit (*Sourires sur les bancs des socialistes*), saura vous le dire : bientôt, il faudra se réjouir, monsieur le ministre, de vous voir encombrer les écrans, d'ennuyer un téléspectateur qui a besoin de rêver.

Vous êtes ministre de la communication. Dans le temps, vous aviez du talent. Faites confiance aux journalistes, aux hommes de programme. Au lieu de les ennuyer, faites rêver les Français ! Actuellement, vous êtes en train de les désespérer. Comme on voudrait s'en réjouir ! Mais le groupe R.P.R. ne le peut pas : c'est la raison pour laquelle il ne votera pas vos crédits ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Louis Odru. Evidemment !

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Nous allons en pleurer !

M. le président. Mes chers collègues, nous tenons séance de nuit, pour examiner un budget passionnant, dans la discussion duquel, pour cette raison même, il y a un grand nombre d'inscrits. Je souhaite donc que les temps de parole soient très strictement respectés par tous les orateurs. J'y veillerai.

La parole est à M. Loncle.

M. François Loncle. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, après l'intervention limpide, mais non dénuée de démagogie de notre collègue M. Vivien, je vais tenter de faire le point.

Afin de prévenir d'autres interventions non moins limpides, je l'imagine, mais tout aussi objectives (*Sourires sur les bancs des socialistes*), je commencerai par une citation, avant de formuler un constat : « Il est naturel que le pouvoir choisisse des personnes qui lui sont dévouées pour diriger les radios et les télévisions. » Cette phrase est de M. Douffiaque, ex-député U. D. F. ...

M. Alain Madelin. Votre référence c'est *L'Humanité-Dimanche* !

M. François Loncle. ... ex-rapporteur de la commission parlementaire sur les conditions de l'information publique.

M. Alain Madelin. Donnez-la votre référence !

M. François Loncle. Telle était la conception giscardienne ! Ce n'est pas, bien entendu, la nôtre !

M. Charles Josselin. Giscardisme à la solde de M. Madelin !

M. François Loncle. Voici maintenant le constat. C'est un bilan provisoire que je dresserai sans esprit polémique et sans formuler le moindre commentaire.

Sous le précédent septennat, 75 p. 100 de la presse écrite était gouvernementale. Sous le nouveau septennat 65 p. 100 est d'opposition. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Tout en respectant absolument la liberté des responsables des radios et de la télévision, j'observerai que, sous l'ancien septennat, une ou deux chroniques radiophoniques sur l'ensemble des trois principales stations des grandes ondes étaient d'esprit critique. Aujourd'hui, toutes en font preuve, sauf une ou deux.

M. Robert-André Vivien. Ah ! subjectivité, quand tu nous tiens !

M. François Loncle. Telle est notre conception de la liberté, celle que nous défendons, monsieur Vivien, sans esprit polémique !

M. Robert-André Vivien. Tiens !

M. le président. Monsieur Vivien, vous n'avez pas été interrompu !

M. Robert-André Vivien. C'est vrai.

M. Charles Josselin. Et vous le méritiez, pourtant !

M. le président. Mes chers collègues, laissons ce débat se dérouler dans le calme qui convient !

M. Robert-André Vivien. Je prie l'orateur de m'excuser !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Loncle.

M. François Loncle. Ministère de la communication, budget de la communication : dans le constat initial que je viens de formuler s'exprime déjà une autre conception ; le changement est évident, même si nous ne cueillons dans ce domaine que les prémices d'une politique réellement nouvelle.

Monsieur le ministre, nous avons apprécié l'orientation générale de votre budget et nous avons été sensibles, cet après-midi, à votre intervention, qui a témoigné d'une volonté de donner une dimension culturelle au phénomène de la communication. Presse écrite, radio, télévision : les techniques nouvelles, l'évolution, le progrès font éclater le cloisonnement des médias. Il vous faudra donc imaginer un cadre général pour toutes les entreprises de la communication ou de l'information remplissant une fonction de service public ; et non pas vous cantonner au seul problème du statut de la presse écrite. C'est pourtant sur celle-ci que je souhaite d'abord appeler votre attention.

Vous avez très justement réaffirmé la primauté de l'écrit. Dès lors qu'il s'agit du débat d'idées, de la confrontation de la pensée, de la réflexion, l'écrit joue un rôle irremplaçable. Vous avez parlé des menaces économiques qui pèsent sur la presse, de la précarité de son équilibre.

La loi de 1881, qui a posé le principe d'une liberté fondamentale, avait ignoré la dimension économique des questions de presse. Au fil des ans, le règne de l'argent a accéléré les concentrations. Actuellement, les aides publiques, avantages fiscaux, tarifs préférentiels, bénéficient surtout aux entreprises prospères. Le temps des colloques et des commissions doit faire place à des actes qui aillent bien au-delà des mesures saluaires...

M. Robert-André Vivien. Très bien ! (Sourires.)

M. François Loncle. ... contenues dans le projet de budget pour 1982.

Il convient de réactualiser très largement les textes « sacrés » de 1881 et les ordonnances, au demeurant non respectées, de 1944. Il faudra bien, et le plus tôt sera le mieux, que les lecteurs sachent avec précision quels sont le ou les propriétaires des journaux qu'ils lisent ; que ces propriétaires ne puissent se dérober à leurs responsabilités qui découlent des lois sur la presse ; que la publicité, toute la publicité, soit présentée, comme telle ; que les comptes des journaux soient rendus publics.

Il faudra bien imaginer une meilleure répartition des aides publiques, plus équitable, privilégiant la diffusion de la pensée : éducation, information, culture. Il faudra bien que cesse un jour le détournement, par rapport à ses objectifs, du statut coopératif original des messageries de presse. Et il faudra bien donner à l'agence France-Presse — vous vous y êtes engagé en fin d'après-midi, monsieur le ministre et je vous en remercie — les moyens de lutter contre la concurrence des deux grandes agences anglo-saxonnes : Associated Press et Reuter.

Bref, il s'agit de restaurer le pluralisme en sauvegardant l'indépendance, d'organiser la liberté en dehors de tout esprit de tutelle...

M. Robert-André Vivien. Qu'est-ce que vous racontez ! Vous restaurez le pluralisme et l'indépendance en aggravant le monopole !

M. François Loncle. ... ce que vous n'avez jamais réussi à faire, monsieur Vivien !

M. Robert-André Vivien. Un peu de dignité tout de même !

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Vous parlez pour vous !

M. le président. Croyez-moi, monsieur Vivien, la dignité de l'Assemblée est parfaitement sauvegardée !

Poursuivez, monsieur Loncle.

M. François Loncle. Monsieur Vivien, la dignité, pour la presse et pour les journalistes ne consiste pas, ainsi que vous venez de le faire, à parler de ce sujet comme M. Frédéric Dupont parle des chauffeurs de taxi !

M. Robert-André Vivien. Non, mais qu'est-ce que cela signifie ? Je défends les journalistes comme M. Frédéric Dupont soutient les chauffeurs de taxi...

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Pas aussi bien que lui !

M. Robert-André Vivien. ... professions parfaitement honorables !

M. François Loncle. Nous n'avons pas les mêmes conceptions, monsieur Vivien.

Les journalistes attendent aussi qu'on leur permette, avec l'élaboration d'un statut de la presse, d'organiser la participation des équipes rédactionnelles à la gestion de l'information. Voilà aussi qui serait nouveau ! Ce sera l'honneur de la gauche de construire ce que la droite a défilé ou refusé de bâtir.

Mon collègue Bernard Schreiner insistera sur les problèmes de la radio et de la télévision. Je me contenterai de quelques mots sur la télévision. Le changement y est encore modeste. La majorité des Françaises et des Français espèrent et attendent qu'y souffle un peu plus l'esprit du 10 mai. Il ne s'agit pas pour moi d'alimenter une vaine polémique : mais l'amélioration de la qualité des programmes, et pas seulement de l'information, est encore trop peu perceptible.

Certes, il y a eu enfin, et c'est notre honneur, monsieur Vivien, c'est celui des responsables de la télévision nouvelle, la diffusion du film *Le Chagrin et la Pitié*...

M. Robert-André Vivien. Et alors ! Moi j'ai fait passer *Jacquou le Croquant* ! Contrairement à ce qu'a dit M. Bocquet !

M. François Loncle. Vous n'avez rien fait passer du tout !

Vous vous êtes opposé pendant dix ans à la diffusion du film *Le Chagrin et la Pitié*.

M. Robert-André Vivien. Ah, la profession d'hypocrite, disait Molière, a de merveilleux avantages ! (Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. François Loncle. Monsieur Vivien, je vous en prie...

M. Robert-André Vivien. Vous êtes un hypocrite, monsieur Loncle ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Monsieur Vivien, le mot a certainement dépassé votre pensée !

M. Robert-André Vivien. Mais je cite Molière ! Il n'y a rien d'injurieux quand même !

M. Jean Beaufort. Ne faites pas semblant de le connaître !

M. François Loncle. Monsieur Vivien, quand on cite Molière — je voulais le citer aussi pour votre compte, mais en parlant de Tartuffe sans me servir directement du qualificatif d'hypocrite — on cite Tartuffe !

M. Robert-André Vivien. Je vous ai cité *Don Juan*, pas *Tartuffe* ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Guy Lengagne. Est-ce là la modération dont parlait M. Chirac ?

M. Robert-André Vivien. Monsieur Loncle, l'hypocrisie a de merveilleux avantages, n'est-ce pas ?

M. François Loncle. Monsieur Vivien, depuis juin dernier, j'assiste très régulièrement aux séances de l'Assemblée nationale et j'ai constaté que vous, en particulier — à ce sujet vous auriez dû écouter les conseils de M. Chirac hier soir — ne cherchiez jamais à élever le débat parlementaire, le débat politique ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Robert-André Vivien. Comment, je cite Molière, et vous trouvez que je n'éleve pas le débat ?

M. François Loncle. Je n'ai jamais employé de termes désobligeants à l'égard d'un parlementaire...

M. Robert-André Vivien. Selon vous, c'est abaisser la discussion politique que de citer Molière !

M. François Loncle. ... et je n'en emploierai jamais...

M. Robert-André Vivien. Vous auriez préféré que je cite M. Loncle ?

M. François Loncle. ... mais vous, vous passez votre temps à le faire !

M. Michel Péricard. Donnez des leçons aux journalistes, pas à M. Vivien !

M. François Loncle. Ce n'est pas mon propos, cher Péricard, de donner des leçons aux journalistes...

M. Robert-André Vivien. Bien, continuez, monsieur Loncle, ne vous laissez pas désarçonner !

M. François Loncle. ... mais il est temps que l'ensemble de la population juge le Parlement tel qu'il est et tel qu'il doit être...

M. Michel Périllard. Oui, c'est mieux, continuez votre homélie !

M. François Loncle. ... tel que la majorité le conçoit, et non pas par des altercations et par les insultes que vous proférez régulièrement, monsieur Vivien.

M. Robert-André Vivien. Vous énoncez des contrevérités à jet continu ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Paul Desgranges. Vous n'êtes pas juge !

M. François Loncle. Je conclurai en disant que les nouveaux responsables des chaînes et cela aussi, c'est votre fait, sont encore un peu isolés, car toute l'administration de ces chaînes est aux mains de l'ancien pouvoir, de la bureaucratie giscardienne !

Le contrôle des chaînes échappe presque totalement encore aux journalistes et aux créateurs. Pour rendre aux citoyens le pouvoir qui leur revient, ce qui est notre objectif, pour leur permettre la communication la plus large, il faut organiser la liberté, libérer les ondes. Vous avez commencé : nous vous aiderons à continuer monsieur le ministre ! Comptez sur nous ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Mes chers collègues, il n'y a aucune raison, étant donné l'heure tardive, et le nombre de députés présents en séance, pour passionner indûment ce débat !

M. Michel Périllard. Ou d'avoir le verbe haut !

M. le président. La parole est à M. Alain Madelin.

M. Alain Madelin. Monsieur le ministre, nous aurons je l'espère, le plus tôt possible, l'occasion de reparler dans le détail de votre politique de la communication, qu'elle soit audio-visuelle ou écrite, dès que, au-delà de cet instant, où vous manquez d'arguments, comme l'a noté M. Vivien, ou plutôt dès que, au-delà des quelques généralités, dont nous avons été « gratifiés », vous nous ferez connaître des projets précis.

Aujourd'hui, nous ne jugeons pas que sur vos intentions, mais sur ce que nous vous avons vu faire. Or vos propos et vos actes conduisent le groupe de l'union pour la démocratie française à adopter une attitude de refus très claire de votre politique mais ils soulèvent aussi des questions précises.

Nous avons déjà dénoncé, comme nombre d'organes de presse, et bien des syndicalistes — je n'y reviendrai donc pas — votre politique d'épuration et d'intimidation dans l'audiovisuel. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Robert-André Vivien. Très bien ! C'est un constat ! Ce n'est pas de la polémique !

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Ah non ! C'est trop fort ! Et vous ? Cinq cents journalistes licenciés depuis 1968 !

M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la communication. Monsieur Madelin, un peu de réserve !

M. Pierre Forques, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Alain Madelin, c'est l'odieux visuel ! (Rires.)

M. le président. Pas d'interruption, mes chers collègues !

Poursuivez, monsieur Madelin.

M. Alain Madelin. Je veux mesurer les premiers effets de cette politique d'épuration et d'intimidation.

Selon ma documentation, le temps global de l'opposition dans les émissions d'information des trois chaînes durant le mois d'octobre a été en tout et pour tout d'environ une heure trente contre six heures pour la majorité, qui a donc eu quatre fois plus.

Si c'est faux, monsieur le ministre, vous avez un moyen simple de démentir : il vous suffit de publier les mesures effectuées par le service d'observation des programmes. Et pour que l'on puisse juger du « changement », je vous en supplie, n'hésitez pas à publier tous les résultats de l'année 1981, et même, si vous le voulez, des années 1980 et 1979.

Osez-vous publier ces résultats ? Oui ou non ?

Quand vous avez pris vos fonctions, les radios locales étaient illégales. Vous les avez brouillées. C'est surprenant de la part de quelqu'un qui avait ici même condamné avec tant de fougue le brouillage. Mais passons, cela ne regarde que votre conscience.

Depuis, une loi a été promulguée. Voilà donc ces radios locales, non plus illégales, mais toutes en attente d'autorisation. C'est une situation juridique nouvelle. Malgré tout, vous poursuivez le brouillage, ou plus exactement un brouillage... sélectif. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Bernard Schreiner. On n'envole pas les C.R.S. !

M. Alain Madelin. Au nom de quels arguments justifiez-vous, monsieur le ministre, le brouillage sélectif que vous pratiquez aujourd'hui ?

M. Robert-André Vivien. Bonne question !

M. Alain Madelin. Toujours à propos de radio, monsieur le ministre, nous constatons que la nouvelle loi à peine promulguée, Télédiffusion de France va assurer, en violation la plus complète de cette loi, les émissions de Sud Radio à partir du territoire français.

Il y a peu, vous dénonciez la situation de l'émetteur de Roumoules, de Radio Monte-Carlo. Aujourd'hui, vous violez vos principes d'hier et vous faites fi de la nouvelle loi que vous venez à peine de faire adopter !

Comment expliquez-vous ces contradictions ?

Comment, surtout, osez-vous poursuivre désormais d'éventuelles contraventions à la loi sur les radios locales, alors que vous aurez été vous-même le premier contrevenant ?

S'agissant toujours des radios locales, il existe, vous le savez, une station de radio installée à la frontière italienne qui, faisant appel à la publicité, est encore considérée comme illégale en France. Elle s'appelle « Radio-K » et, si j'en crois la presse, elle a été créée par les socialistes — un des principaux conseillers du Président de la République en était actionnaire.

Or, cette radio, qui était illégale, je le rappelle, se trouvait au bord de la faillite. Maintenant, non seulement elle n'est plus brouillée, mais l'agence Havas est venue à son secours en rachetant une partie des actions — et l'on dit que la Sofirad pourrait faire la même chose.

Trouvez-vous normal que l'argent des contribuables serve ainsi à renflouer une radio socialiste à la fois illégale et en perte ?

Au congrès du parti socialiste de Valence, vous avez déclaré que : « Sur 200 journalistes d'une des chaînes de télévision, 150 étaient encore, en carte, de cœur ou d'opportunité membres d'un des partis de cette ancienne majorité. »

M. Robert-André Vivien. Scandaleux ! (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Oui, c'est scandaleux ! (Mêmes mouvements.)

M. Alain Madelin. Monsieur le ministre, vous avez aussi ajouté que les journalistes que vous avez poussés au départ ont laissé derrière eux, « de tout, et surtout du mauvais et du pire ».

Il ne s'agit certainement pas là d'affirmations gratuites ? Vous parlez certainement preuves en main, car je ne veux pas croire que le ministre de la communication soit le ministre de la calomnie !

Quelle est la chaîne de télévision à laquelle s'appliquent vos propos ?

Cela signifie-t-il que les autres chaînes échappent à vos critiques ? Et pourquoi ?

Sur quelle enquête vous êtes-vous fondé pour dénombrer ces 150 journalistes membres de l'ex-majorité ?

M. Robert-André Vivien. La Guépéou ?

M. Jean Beaufort. Le S. A. C. !

M. André Madelin. Que signifie, monsieur le ministre, la distinction entre « membres en cartes », « membres de cœur » et « membres d'opportunité » ?

N'estimez-vous pas qu'il est insultant, pour des journalistes qui espèrent faire honnêtement leur métier, d'entendre affirmer qu'il y a encore parmi eux « du mauvais et du pire » ?

Enfin, ne pensez-vous pas que de tels propos sont indignes de votre fonction et qu'ils justifient par avance de nouvelles épurations ?

A ce même congrès socialiste de Valence, M. Claude Estier, qui est aussi le président de la délégation parlementaire pour la radio-télévision, a déclaré :

« Nous avons une politique à conduire. Il faut qu'elle soit expliquée aux citoyens... Ceux qui ont la charge d'informer doivent le comprendre, ou bien partir. »

Etes-vous solidaire de ces propos ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Madelin.

M. Alain Madelin. Je termine, monsieur le président.

La presse vient de publier le fac-similé d'une lettre d'un éditorialiste communiste affirmant : « la direction du parti communiste exerce des pressions pour obtenir quelque chose de significatif à T F 1 ».

Cette publication confirme ce que nous avons dit : nombre de décisions concernant la mise à l'écart ou l'absence de prise en compte dans les partis de la nouvelle majorité et, à cet égard, la prochaine rencontre Marchais-Jospin, sur la radio et la télévision, me fait craindre un nouveau Yalta de l'audiovisuel.

Quelle est votre réaction face à ces pressions communistes ?

Ce n'étaient que quelques-unes de nos questions. Nous en aurions beaucoup d'autres à vous poser. Mais celles que je viens de vous adresser appellent des réponses claires. Il ne serait pas acceptable qu'au moment de la discussion du projet de budget, le ministre de la communication soit une fois encore le ministre des faux-fuyants.

En tout cas, comptez sur l'opposition pour défendre, contre vous, s'il le faut, la liberté et le pluralisme de l'information. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Parlez-en !

M. le président. La parole est à M. Gosnat.

M. Georges Gosnat. Si la télévision et la radio ont conquis la prépondérance dans l'information, la presse écrite n'en continue pas moins de jouer un rôle très important et c'est de cette presse que je veux parler à l'occasion du débat sur le projet de budget de la communication.

Certes, en raison du temps forcément limité qui m'est imparti, je m'en tiendrai aux aspects essentiels de cette question et j'ordonnerai mon intervention en deux parties : où en sommes-nous ? Et que faut-il faire pour changer ?

Le constat, d'abord. La presse quotidienne et périodique est monopolisée, tant à Paris qu'en province, par un nombre restreint de groupes dont les noms sont suffisamment connus pour me dispenser de les désigner nommément à cette tribune.

Aussi bien, le concept même de la liberté de la presse est délibérément violé, comme en atteste la disparition — on l'oublie souvent — au cours de ces trente dernières années, de la plupart des journaux d'opinion qui avaient pris naissance à la Libération en raison de la conduite patriotique que leurs dirigeants, leurs journalistes, leurs imprimeurs et leurs diffuseurs avaient eue durant la Résistance.

Pour ceux de ces journaux qui ont survécu dans cette immense débâcle, il a fallu que leurs équipes responsables fassent preuve de beaucoup d'abnégation et il a fallu aussi beaucoup de dévouement, voire de sacrifices de la part de leurs lecteurs, comme je peux en porter témoignage au nom de la presse communiste.

Il n'y a toutefois aucun mystère dans cette dégradation, voire dans cette disparition de la liberté de la presse. Le système capitaliste a balayé littéralement les idéaux du Conseil national de la Résistance, et la presse a été ravalée au rang d'une marchandise, soumise aux lois qui conduisent inexorablement à la concentration des entreprises qui la confectionnent et qui la diffusent. De surcroît, le fait qu'elle soit aussi un véhicule publicitaire et qu'à ce titre des capitaux très importants interviennent dans la gestion renforce considérablement la puissance de cette concentration.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant — comme le débat sur les nationalisations l'a mis en lumière — que de puissants groupes financiers et industriels tels que Paribas et Matra interviennent directement dans le domaine de l'information.

M. Robert-André Vivien. Et Doumeng ?

M. Georges Gosnat. Le trust multinational Schlumberger est aussi de la partie et personne n'aura la naïveté de penser que l'empire de presse d'Hersant et soit de quelques autres mastodontes parisiens et provinciaux sans attaches — j'oserai dire sans câbles — avec de semblables monopoles.

M. Robert-André Vivien. Vous faites allusion à M. Defferre ?

M. Georges Gosnat. En vérité, le pouvoir giscardien, dont on sait par ailleurs la mainmise qu'il a exercée sur les moyens audio-visuels, a parachevé son emprise sur l'information en facilitant la concentration à outrance des sociétés de presse qui soutenaient sa politique d'austérité contre le peuple, de superprofits pour les monopoles et de déclin pour la France.

J'ajouterai que ce pouvoir s'est aussi montré particulièrement odieux à l'égard de celles et de ceux dont le métier, la vocation, résident dans l'existence d'une presse libre et pluraliste.

Alors que les effectifs de la profession de journaliste sont relativement peu nombreux par rapport aux besoins d'information de notre peuple, cette profession connaît l'un des taux de chômage les plus élevés de notre pays.

Mais il nous faut aussi dénoncer le scandale représenté par ces milliers de journalistes achetés, vendus ou revendus en groupe au gré des combinaisons du grand capital et du pouvoir qui ont littéralement bafoué la déontologie et le souci d'indépendance qui animent cette profession.

Qu'il me soit d'ailleurs permis, à ce propos, d'apporter tout notre soutien à l'aspiration de celles et de ceux qui souhaitent un statut qui leur garantisse de bonnes conditions de travail et l'accès aux sources de l'information.

Je veux aussi rappeler les campagnes ignobles auxquelles nous avons assisté contre les travailleurs du livre qui ont eu l'audace de résister victorieusement — je me réfère particulièrement à l'affaire du *Parisien libéré*, mais je pourrais en citer d'autres — aux licenciements et à la dégradation de leur profession dont ils étaient victimes.

M. Robert-André Vivien. Ils ont tué la presse parisienne !

M. le président. Monsieur Robert-André Vivien, n'interrompez pas !

M. Georges Gosnat. En réalité, il s'agit là d'une très grave question, celle de l'avenir de l'industrie graphique dans notre pays.

Elle aussi connaît un taux de chômage inadmissible et il faudra bien procéder, dans les délais les plus rapides, à des consultations qui permettent de donner un nouvel essor à une profession indispensable à la cause de l'information.

Qu'il me soit d'ailleurs permis, à cette occasion, de rendre hommage à la grande organisation des travailleurs du livre C. G. T., la plus ancienne de notre pays, qui fête présentement le centenaire de sa naissance.

M. Louis Odru. Très bien !

M. Georges Gosnat. Tels sont le bilan du régime des monopoles, du pouvoir giscardien et l'héritage qu'ils nous laissent.

Que faut-il donc faire pour changer, pour donner vie au droit à l'information qui constitue l'une des libertés les plus fondamentales ? Partie intégrante de la connaissance, l'information concourt en effet à l'épanouissement de la personnalité et à l'enrichissement des facultés humaines. Elle est indispensable au progrès. Elle est aussi l'une des données essentielles de la démocratie. Depuis des siècles, l'histoire de notre pays a été jalonnée par une lutte ininterrompue en faveur de la liberté de la presse et de la liberté d'expression.

À notre époque, la lutte pour l'information prend une dimension nouvelle en raison du développement des sciences et des techniques, mais aussi en raison de l'aspiration de notre peuple à un profond changement de politique, à une vie meilleure dans le plein épanouissement des libertés.

Or la reconnaissance du droit à l'information est précisément liée à la notion de pluralisme, c'est-à-dire la libre confrontation des idées, à la libre expression de tous les courants de pensée qui peut permettre à chacun d'aller jusqu'au bout de sa propre personnalité, de stimuler son épanouissement, et qui concourt au développement de la démocratie et des libertés.

Aussi, concernant la presse écrite et à la lumière de l'expérience, deux enseignements se dégagent-ils.

D'une part, il faut absolument que cesse l'assimilation de la presse à une marchandise.

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis, et M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Georges Gosnat. D'autre part, il faut créer les conditions d'un libre accès à une infrastructure matérielle sans cesse adaptée aux techniques modernes, qui répondent aux besoins d'impression et de diffusion de la presse.

Tels sont les principes qui nous animent et nous ne doutons pas qu'ils soient aussi ceux du Gouvernement.

C'est la raison pour laquelle nous acceptons la reconduction des mesures décidées antérieurement, et que nous continuons à considérer comme discutables, voire néfastes — notamment l'article 39 bis — tout en notant avec satisfaction que le Gouvernement accorde à la presse d'opinion une aide que les pouvoirs antérieurs n'avaient jamais donnée, sinon sous forme de promesses qu'ils n'ont pas tenues.

M. Robert-André Vivien. C'est inexact ! Vos propos sont contraires à la vérité, monsieur Gosnat ! (Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Non, c'est la vérité !

M. Georges Gosnat. Je regrette toutefois que la presse sociale soit assujettie au taux de T. V. A. de 4 p. 100, et j'espère encore que cette mesure pourra être rapportée.

Mais il ne peut s'agir que d'une période transitoire qui doit faire place, très rapidement, à une nouvelle définition des aides publiques à la presse.

De notre point de vue, la réforme des aides devrait se traduire par une révision du système fiscal des investissements de presse qui favorise abusivement les entreprises commerciales, par une détaxation du prix du papier, par une adaptation des coûts d'abonnement à l'agence France Presse, par une révision des tarifs postaux, par une répartition équitable de la publicité d'Etat et des entreprises nationalisées, par des garanties démocratiques à la distribution de la presse. Autant de questions fondamentales et forcément complexes pour redonner vie à la liberté de la presse et qui, selon nous, excluent *a priori* toutes dispositions tendant à assimiler à un même statut juridique les journaux nantis et les journaux pauvres.

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Georges Gosnat. Ne nous dissimulons ni la réalité — la monopolisation de la presse — ni les aspirations de notre peuple et les exigences de la démocratie, qui lui sont totalement opposées.

Il faut briser le monopole des puissances financières et assurer le droit à l'information en faisant triompher le pluralisme.

Dans cette tâche ardue et complexe, il me semble que l'Assemblée nationale doit jouer tout son rôle. C'est la raison pour laquelle j'ai l'honneur d'annoncer, au nom du groupe communiste, le dépôt d'une proposition de loi tendant à créer une commission spéciale chargée d'examiner le problème des aides publiques à la presse écrite, commission spéciale qui réunirait des membres de la commission des finances, de la commission des lois et de la commission des affaires culturelles.

Bien entendu, je souhaite l'assentiment du Gouvernement.

D'autres initiatives devraient également être envisagées afin de renforcer la coopération entre l'exécutif et l'Assemblée nationale.

Je pense d'abord à l'A.F.P. dont le rôle devient de plus en plus considérable dans l'information et sur laquelle, on ne peut l'oublier, le pouvoir giscardien n'avait pas manqué de mettre son empreinte.

Je pense enfin à la S.N.E.P. au sein de laquelle il convient de défendre le rôle face à l'offensive des agences américaines et exiger qu'elle concoure, sans aucune discrimination, à l'exercice du pluralisme qui doit désormais prévaloir dans le domaine de la presse.

Je pense enfin à la S.N.P.E. au sein de laquelle il conviendrait d'appliquer sans retard les principes de démocratisation qui doivent prévaloir pour tout le secteur public, d'autant que l'avenir de cette société devrait précisément correspondre aux exigences de la presse pluraliste telle que nous la concevons.

En vérité, dans le domaine de la presse, tout est à reconsidérer tant est grave le mal que nous ont légué les gouvernements antérieurs.

Mais si le Gouvernement et la majorité de notre assemblée ont la volonté de tout mettre en œuvre pour assurer le droit à l'information et le plein exercice du pluralisme, je ne doute pas que nous aurons l'assentiment et le soutien de toutes celles et de tous ceux qui concourent à la vie et à la diffusion de la presse, je ne doute pas non plus que nous aurons l'assentiment et le soutien de notre peuple afin de connaître, enfin, la pleine et entière liberté de la presse. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. de Préaumont.

M. Jean de Préaumont. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais faire porter mes observations sur l'audio-visuel et plus particulièrement sur la radio et la télévision.

Depuis des années, en France, la radio et la télévision sont presque continuellement à la veille d'une réforme jugée souhaitable et presque aussi fréquemment au lendemain d'une réforme considérée comme regrettable. Elles ont, en vérité, moins souffert d'une réforme que de réforme, on pourrait presque dire de réforme chronique : démarche analogue à celle d'un ataxique perpétuellement à la recherche de son équilibre.

Il est juste de reconnaître que cette situation tient à la nature des choses, aux progrès technologiques comme aux évolutions psychologiques qu'implique l'impact grandissant de ces supports.

Sans recourir à des analyses détaillées ni succomber à la tentation de la polémique, on peut admettre que les réformes successives apportées depuis 1945 au statut de la radiodiffusion-télévision française ont été inspirées par le souci de lui conférer progressivement une autonomie accrue.

Sous la IV^e République, la radio-télévision, à l'origine direction du ministère des P. T. T., est devenue un service de la présidence du Conseil. En 1959, la R. T. F. se voit doter d'une personnalité morale distincte. En 1972, elle est érigée en office auquel succèdent les divers organismes créés par la loi de 1974.

Mais il est vrai de dire que la création d'un ou de plusieurs organismes, quelle qu'en ait été la nature, ne faisait place qu'à l'idée d'autonomie fonctionnelle. Elle ne pouvait, à elle seule, donner à l'institution l'indépendance souhaitable à l'égard du pouvoir politique. Pour répondre mieux à cet objectif, il fallait aussi — et il faut toujours — créer une instance supérieure dont l'autorité morale incontestable puisse justifier les pouvoirs étendus.

Si, aujourd'hui, les difficultés sociales, techniques, financières que susciteraient un bouleversement et une multiplication des structures sont telles que les moyens de les surmonter ne seraient pas rapidement disponibles, il importe que le Parlement soit saisi d'un projet de loi d'orientation sur l'audio-visuel tendant, notamment, à créer cette instance supérieure. Ce projet devrait également comprendre des dispositions de nature à résoudre les problèmes que pose l'existence d'un service public de l'audiovisuel, qui n'est ou qui ne sera plus protégé, à brève échéance, par le monopole de programmation et, à échéance moyenne, par le monopole de diffusion.

Il est, à cet égard, fondamental de ne pas faire la confusion, qui est fréquente, entre le monopole et le service public. Les innovations techniques remettent en cause le monopole mais pas le service public, elles rendent plus nécessaire encore ce dernier, pour des raisons qui sont claires à l'esprit de chacun.

C'est à voter une véritable charte des dispositions fondamentales relatives à la concession et à l'exercice du service public de l'audiovisuel et à donner son sentiment sur les cahiers des charges que devrait être appelé le Parlement.

Mais le véritable succès d'une réforme de l'audiovisuel et, notamment, de la radio et de la télévision dépend aussi du concours de celles et de ceux qui la font. Il faut donc faire droit à leurs légitimes revendications. A cet égard, s'imposent l'harmonisation des définitions de qualification entre les diverses structures, comme l'harmonisation des règles de recrutement, des profils de carrière, des conditions de travail et de rémunération, de manière à favoriser la mobilité que souhaitent les personnels, et qui est d'ailleurs souhaitable.

Dans cet ordre d'idées, la diversité des statuts et des situations juridiques particulières devrait faire place à un régime plus général et plus cohérent. Si des négociations s'engagent sur des revendications catégorielles, celles des journalistes, des réalisateurs, des artistes interprètes ou des musiciens, par exemple, elles doivent s'inscrire dans une réglementation d'ensemble et se traduire par la signature d'une véritable convention collective de l'audio-visuel. Enfin, on ne peut concevoir une telle réforme sans apporter ou tenter d'apporter une réponse convenable à l'attente de celles et de ceux qui écoutent ou qui regardent.

Cultiver, distraire, informer, éduquer : autant d'objectifs qui demeurent valables. Mais sous réserve qu'on n'organise pas la ségrégation des modes d'expression. Entre la vertu de la programmation pluraliste et les nécessités de la coordination, le programme a toujours connu un équilibre difficile. En vérité, cette difficulté est plus fonctionnelle que structurelle. Tous ceux qui, depuis des années, se sont attachés à la radio et à la télévision le savent, et ils ont souvent dénoncé la coexistence d'émissions analogues, les doublons dans les reportages des chaînes lorsqu'il y avait un organisme unique, ou, plus récemment, des sociétés de programme.

La programmation n'a que peu à voir avec les structures juridiques. Elle est affaire d'organisation, elle dépend des hommes qui l'animent, de la volonté de lutter contre la centralisation excessive, du désir de création.

Réformer le programme est au moins aussi important que réformer la réforme. Création d'une instance supérieure assurant l'indépendance souhaitable du système, adoption d'une charte, convention collective, souci du programme : telles doivent être les dispositions fondamentales d'un projet de loi portant organisation du service public de l'audio-visuel qui peut être présenté au vote du Parlement à brève échéance, sans qu'il faille pour cela modifier tout et tout de suite. La mise en œuvre éclairée, concertée, progressive de la réforme sera garante de

la souplesse nécessaire pour l'adapter aux évolutions techniques, aux préoccupations de celles et de ceux qui assurent ce service public comme aux attentes de celles et de ceux qui regardent la télévision et qui écoutent la radio. Le vote qui nous est aujourd'hui demandé, est inséparable de la prise en compte de ces orientations. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, vous n'avez pas un ministère facile. L'héritage que vous avez à assumer est très lourd. En six mois, il est difficile de changer non pas seulement les structures mais aussi les mentalités formées par vingt années d'interdits professionnels, de censure directe ou insidieuse, de pratiques professionnelles douteuses, de vétilles à outrance, d'informations tronquées, erronées, incomplètes, de pratiques d'auto-censure comme art suprême de rester fidèle à l'esprit du maître.

Ce n'est pas du jour au lendemain que l'on peut faire revivre une radio et une télévision pluralistes, démocratiques et créatives. Ce n'est pas en six mois que l'on peut se remettre d'un tel dévoiement de l'information avec la volonté manifeste d'étouffer le rôle des journalistes, le rôle de création des réalisateurs, des artistes et interprètes avec, pour conséquence, le nivellement du contenu culturel des émissions, l'appauvrissement des programmes et leur standardisation, la course aux recettes publicitaires comme critère de représentativité.

Ceux qui, dans cette assemblée, défendent certains principes n'hésitaient pas hier à mettre l'audiovisuel sous la coupe de castes, à assurer aux forces politiques dirigeantes la maîtrise, à des fins partisans, des moyens de communication de masse. Ce sont les mêmes qui n'hésitaient pas, quand ils étaient au pouvoir, à refuser par tous les moyens, y compris la force, une existence légale aux radios libres et qui aujourd'hui se drapent du manteau de la liberté publicitaire et mercantile de ces radios que nous avons décidé de rendre effectivement libres.

M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis. Très bien !

M. Bernard Schreiner. Le budget pour 1982 de la communication est un budget intermédiaire entre une situation présente, marquée par un héritage très lourd, et un avenir qui verra, au printemps 1982, le vote d'une loi sur l'audiovisuel.

Je voudrais souligner ce qui, dans le budget de 1982, prend en compte les grandes lignes de la future réforme, et évoquer devant vous certaines questions importantes pour l'année à venir.

La première de ces questions concerne la répartition des dotations préciputaires entre les organismes actuels. Il est à prévoir que les structures existantes vont être modifiées par la prochaine loi sur l'audiovisuel. Pour répondre à certaines inquiétudes compréhensibles, il serait nécessaire, monsieur le ministre, que vous puissiez nous donner des précisions sur les transitions, y compris financières, qui seront indispensables.

Nous avons noté avec satisfaction que le Gouvernement cherchait à répondre aux besoins du personnel en prévoyant les dotations nécessaires pour faire face à l'accroissement des frais qui découlent de l'intégration des personnels hors statut, de la réintégration des exclus, et de la réduction des horaires de travail.

M. Robert-André Vivien. Qui paiera ?

M. Bernard Schreiner. Ces premières mesures sont une indication positive de cette volonté nouvelle de rendre leurs droits aux personnels de l'audiovisuel.

M. Robert-André Vivien. Et les droits des téléspectateurs ?

M. Bernard Schreiner. Le Gouvernement prend aussi des premières mesures pour décentraliser réellement la radio-télévision que l'on se contentait jusqu'à présent de déconcentrer. Comme le groupe socialiste, vous voulez, monsieur le ministre, mettre en place une véritable décentralisation des moyens audiovisuels. Cela implique que chaque région puisse disposer d'une véritable autonomie, d'une information spécifique, d'une programmation et d'une création qui lui soient propres. Les radios et les télévisions régionales ne doivent plus être vues avec des yeux de Parisiens mais, conformément à la future loi sur la décentralisation, permettre une véritable expression des cultures dans leur pluralisme et leur diversité.

Le budget de 1982 marque une première étape en ce sens : dix à douze radios locales nouvelles sont prévues par Radio France, la durée des émissions diffusées par les stations de télévision régionale passera de 35 minutes à une heure.

Mais décentraliser réclame des moyens financiers importants et un accroissement du personnel. A cet égard, il est regrettable que le système de répartition du fonds de qualité avantage les ensembles les plus homogènes, défavorise FR 3 et surtout Radio France. Il est regrettable aussi que le service juridique et technique de l'information ait refusé la demande d'emprunt de quarante millions de francs formulée par FR 3 pour ses investissements. J'aimerais savoir si cette mesure est irréversible ou si, au contraire, elle peut être revue dans un esprit nouveau, qui voudrait qu'on autorise les sociétés de programme à émettre des emprunts pour financer leurs investissements, comme peut le faire, sans difficultés majeures, Télédiffusion de France.

M. Jean-Paul Desgranges. Très bien !

M. Bernard Schreiner. Un autre problème est posé par la partie de bras de fer entre FR 3 et Radio France à propos des radios décentralisées et locales. Il y a là un risque de conflit et de gaspillage qu'il faut supprimer avant l'application de la future loi sur l'audiovisuel.

S'il est prévisible que cette loi partira du principe « La radio à la radio et la télévision à la télévision », il est d'autant plus nécessaire de prévoir dès maintenant la transition, en particulier pour les producteurs-animateurs des stations locales dépendant de FR 3 et émettant en décrochage de Radio France. Quarante personnes sont concernées. Ne serait-il pas possible, lors de l'installation des futures radios locales, qu'il y ait une entente entre les responsables de Radio France et ceux de FR 3 en vue d'une répartition des apports financiers et en personnels ? Je suis persuadé que le service public aurait tout à gagner de cette entente qui s'est déjà réalisée avec Fréquence Nord et qu'il serait ainsi mieux placé pour faire face à des concurrences comme celles qui cherchent aujourd'hui à se manifester dans certaines zones frontalières comme la région Rhône-Alpes.

Un élan nouveau à la création audiovisuelle, voilà un autre aspect important de ce budget qui y consacre 100 millions de francs. La radio et la télévision doivent retrouver rapidement une qualité de création digne de notre pays. Elles doivent retrouver un langage propre s'inspirant de notre patrimoine et de notre richesse culturelle. Les créateurs et les réalisateurs existent. Il faut leur donner les moyens de s'exprimer enfin sur le petit écran et dans les radios et ne plus laisser la place primordiale aux séries « B » américaines. Cette politique de création permettra aussi un meilleur équilibre financier de la Société française de production. En liaison avec la décentralisation, il conviendrait de favoriser des créations régionales de qualité. Toujours dans le domaine de la création audiovisuelle, la concertation entre le ministère de la culture et celui de la communication est indispensable pour le théâtre et pour le cinéma. Un rapport récent n'insiste-t-il pas sur le rôle que joue déjà et pourrait jouer encore davantage la télévision dans la création cinématographique ?

Un autre chapitre important dans le budget de 1982 est celui qui, par l'intermédiaire de T. D. F., prévoit 158 millions de francs pour le programme de satellite de diffusion directe. Dans un avenir qui n'est pas trop lointain, l'évolution des techniques permettra une multiplication des images et des sons. La décision de se doter d'un satellite de diffusion directe a été prise en fonction de considérations qui sont plus diplomatiques, économiques et industrielles, que culturelles.

Comme l'indique le rapport Moinot, les satellites de diffusion directe peuvent aussi bien encourager la création audio-visuelle, en offrant de nouveaux débouchés, que conduire à une production de masse et à un abaissement de la qualité des programmes. Il est donc important que la gestion du futur satellite français n'échappe pas aux services publics de l'audio-visuel et que, sur ce point comme pour les fibres optiques, par exemple, il y ait une coordination réelle entre les ministères concernés. La maîtrise de l'audio-visuel passe par celle de l'espace et des ondes.

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Bernard Schreiner. Une innovation du budget de 1982 va me permettre, monsieur le ministre, d'évoquer le problème des radios locales privées. Il s'agit du fonds d'aide aux journaux à faible capacité publicitaire, doté de dix millions de francs provenant du produit d'une taxe spécifique sur les ressources de la publicité radio-télévisée.

Des responsables de radios locales privées m'ont posé la question de savoir pourquoi celles-ci seraient exclues en 1982 du bénéfice de cette aide...

M. Robert-André Vivien. Bonne question !

M. Bernard Schreiner. ... alors que le Parlement leur a refusé, en septembre dernier, le financement par la publicité.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous puissiez répondre à cette question et indiquer en même temps les grandes lignes des décrets d'application de la loi que nous avons votée en septembre ainsi que les modalités à remplir pour passer devant la commission consultative.

En tant que rapporteur devant l'Assemblée du projet de loi sur les radios locales privées, je voudrais préciser certains points essentiels, souvent oubliés dans un débat qui « brouille » en particulier le ciel de Paris.

Les radios locales privées ne doivent pas constituer une solution alternative globale au service public de la radiodiffusion. S'il est certain qu'un effort important doit être fait pour adapter les radios de service public à l'évolution des auditeurs et aux besoins de la population, celles-ci restent la seule structure garantissant le pluralisme dans l'expression et la qualité régulière des émissions.

Les radios locales privées sont, dans l'esprit de la loi et conformément à ce qu'ont voulu ses véritables promoteurs, des radios conviviales, ni commerciales, ni municipales, répondant à des problèmes locaux et proches de leurs auditeurs. Or plusieurs radios, en particulier à Paris, se sont installées ou comptent émettre en se plaçant en dehors de la loi.

M. Robert-André Vivien. Des noms !

M. Bernard Schreiner. Certaines font appel aux ressources publicitaires et utilisent des émetteurs de grande puissance. D'autres fonctionnent sur des bases purement municipales. Je pense à Radio-service-Tour Eiffel.

M. Robert-André Vivien. Il fallait le dire !

M. Bernard Schreiner. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour que la loi soit acceptée et appliquée par toutes les radios ?

M. Robert-André Vivien. Vous voulez interdire à un maire de s'exprimer ?

M. le président. Monsieur Vivien, puis-je vous rappeler que l'art de l'interruption, dont je ne mésestime pas la difficulté, ne prend toute sa valeur que s'il est pratiqué exceptionnellement ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Robert-André Vivien. Le propos était évasif, je demandais des précisions.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Schreiner.

M. Robert-André Vivien. On parle de Paris. Et Bergerac ?

M. Bernard Schreiner. Il n'est pas question de mettre en cause le droit à l'existence des radios locales privées, mais celles-ci doivent répondre aux deux objectifs de la loi. D'abord, faire en sorte qu'il y ait un maximum de radios locales privées qui puissent s'exprimer sur les ondes dans des conditions de bonne écoute. Comme l'éther n'est pas illimité, il est nécessaire de prévoir une répartition des fréquences permettant le pluralisme et l'audition d'un maximum de radios.

M. Alain Madelin. Très bien !

M. Bernard Schreiner. A Paris, les radios se brouillent entre elles et seules les plus fortes ont le droit d'exister. Aina est parfaitement illustrée la nécessité de la loi.

Le deuxième objectif est d'éviter la création de radios commerciales ou à but financier. Depuis la discussion de la loi au Parlement, des projets précis ont été abandonnés, ce qui justifie notre refus du financement par la publicité. Où serait la liberté d'exister des véritables radios à côté des réseaux provenant des quotidiens régionaux, des réseaux payés par des sociétés de disques, des réseaux issus d'une manière ou d'une autre des supermarchés, des réseaux tenus par de grandes agences publicitaires ? Que serait-il resté de cette fameuse manne publicitaire pour les radios qui auraient refusé de passer par les Fourches Caudinea des grandes structures de la finance ou de la presse ?

M. Alain Madelin. Cinéma !

M. Bernard Schreiner. La liberté d'expression ne passe pas par la recherche de la publicité, monsieur Madelin.

M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis. Quand on n'y connaît rien, on se tait, monsieur Madelin.

M. Bernard Schreiner. Ceux qui disent le contraire ont une curieuse conception de cette liberté. Comme nous l'avons promis

en septembre dernier, le problème des ressources nécessaires aux radios locales privées sera revu lors de la loi sur l'audiovisuel, dans le cadre d'un fonds de péréquation ou fonds de concours alimenté par des recettes provenant d'une ponction sur les radios périphériques, qui seraient ainsi solidaires de la forme nouvelle de liberté d'expression, et d'un pourcentage sur les recettes publicitaires de chaînes de télévision.

M. Robert-André Vivien. Utopie !

M. Bernard Schreiner. Ce fonds de concours serait ventilé ensuite, en fonction des projets présentés, entre les radios locales par des structures régionales de la communication qui se mettront en place lors du vote de la loi. Ainsi tout le monde sera égal devant la loi et seule la qualité des projets présentés sera le critère décisif pour donner le droit d'exister aux radios locales privées.

M. Robert-André Vivien. C'est du domaine du rêve !

M. Alain Madelin. Ce sera le règne de l'arbitraire de l'Etat.

M. Bernard Schreiner. Certaines radios font beaucoup de bruit, mais j'ai reçu, depuis le mois d'octobre, un grand nombre de soutiens et d'avis de radios locales qui approuvent le texte de la loi et qui refusent de se laisser dominer par des radios puissantes, disposant de financements occultes. A ceux qui doutent, il suffit de faire la comparaison avec la presse écrite.

M. Alain Madelin. Il y a de la publicité dans la presse écrite.

M. Bernard Schreiner. Si nous sommes obligés de prévoir une ligne budgétaire pour aider un certain nombre de journaux, cela prouve que la publicité ne garantit pas la liberté d'expression. En effet, la publicité va vers l'argent, elle ne va pas forcément vers le talent.

M. Alain Madelin. Elle va vers les lecteurs.

M. Bernard Schreiner. Il est vrai que la solution de nombre de problèmes dépend de l'adoption de la loi sur l'audiovisuel. Le budget prépare cette réforme attendue. Pour cette raison, le groupe socialiste le votera. L'année 1982 doit être l'année du renouveau pour l'ensemble du service public de la radio-diffusion-télévision française. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Louise Moreau.

Mme Louise Moreau. Monsieur le ministre, l'examen des crédits de la radio-télévision pour 1982 intervient à un moment où nul ne sait encore précisément à quelle date le Gouvernement entend soumettre à l'examen du Parlement les dispositions relatives à la réforme de l'audiovisuel.

Incertitude quant à la date — vous nous avez parlé du printemps — et quant à la nature du texte.

Allez-vous nous proposer une loi de programme fixant vos grands objectifs en matière d'audiovisuel ou préférez-vous présenter un texte plus détaillé dont il est à craindre, si tel est le cas, qu'il fixe un cadre trop strict en regard des évolutions qu'autorisent les remarquables progrès techniques qui se produisent en ce domaine ?

Quelle place entendez-vous donner au service public de l'audiovisuel ou quel espace de liberté entendez-vous concéder hors de l'emprise du service public national et de ses obligations ?

Etes-vous prêt, par exemple, tout en conservant le monopole de la diffusion, à renoncer au monopole de la programmation qui va devenir bien illusoire avec la mise en service des satellites de télévision directe et la diversification des moyens d'expression et de leurs supports ? Entendez-vous limiter les perspectives de développement des divers systèmes de communication audiovisuelle en leur assignant certaines finalités ?

Comptez-vous demain, face à une abondance de sources d'images et de sons, publiques ou privées, françaises ou étrangères, gratuites ou payantes, rendue notamment possible par la télévision par câbles, imposer vos choix aux usagers ou les laisserez-vous juges de ce qu'ils souhaitent voir et entendre, vous contentant — et ce ne serait déjà pas si mal — de leur assurer les moyens d'une bonne réception ?

Autant de questions — à côté de tant d'autres que les limites du temps imparté à mon groupe ne me permettent pas d'aborder — auxquelles je vous serais reconnaissante, monsieur le ministre, de donner une réponse.

Je souhaiterais également que vous nous apportiez des précisions quant à l'utilisation du satellite de diffusion directe à propos de laquelle, jusqu'à une date récente, si j'en crois ce qu'écrivait M. Forgues dans son rapport, régnait la plus grande

incertitude, « les options médias qui avaient été prévues, c'est-à-dire l'utilisation des deux premiers canaux pour la duplication des programmes des sociétés TF 1 et Antenne 2, devant être confirmées ou modifiées, et une décision restant à prendre quant à l'utilisation du troisième canal du satellite ».

Le lien entre l'enjeu culturel et l'enjeu industriel doit être soigneusement pris en compte. L'importance des équipements de lancement, d'émission et de réception que nécessitent les nouveaux systèmes de communication peut être un moteur de l'essor industriel national ou, à l'inverse, une incitation à l'importation de matériels étrangers. Mais il nous paraît que, pour qu'une puissante industrie française de la communication puisse se constituer, il faut lever l'incertitude sur les utilisations possibles des nouvelles techniques et mettre fin au flou qui entoure les perspectives de leur mise en œuvre.

Il me paraît aussi très utile que vous nous fassiez connaître votre point de vue quant à l'établissement « d'un prélevement sur les industries de l'électronique qui doivent beaucoup au marché de la radio-télévision et aux autres instruments audiovisuels domestiques », selon les propres termes du rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, notre collègue M. Bocquet, pour lequel cette nouvelle source de financement paraît « envisageable ». à côté d'une redevance dont il ne peut que constater la fulgurante ascension d'environ 18 p. 100 malgré « l'effet de parc » et le glissement des téléviseurs en noir et blanc vers les téléviseurs en couleur.

Monsieur le ministre, on ne peut pas vous reprocher d'être averse de déclarations sur ce que pourrait être demain l'univers de l'audiovisuel, mais il me paraît que vous êtes généralement plus discret sur les moyens de son financement, ce qui m'a d'ailleurs valu de recevoir aujourd'hui un télégramme des syndicats m'annonçant la grève de FR 3 à Nice - Côte-d'Azur.

Enfin, puisque la décentralisation et la régionalisation sont à l'ordre du jour, je voudrais, une fois n'est pas coutume, saluer ici le projet de vidéothèque de Provence Côte d'Azur que l'institut national de l'audio-visuel doit ouvrir au premier trimestre de 1982 pour mettre à la disposition de la région son patrimoine audiovisuel.

M. le président. Je vous prie de conclure, ma chère collègue.

Mme Louise Moreau. Je termine, monsieur le président.

Cette vidéothèque aura quatre missions, si je suis bien informée :

Assurer auprès de la direction régionale de FR 3, et éventuellement des centres d'actualités télévisées qui sont de son ressort, la conservation des émissions et l'établissement de leur répertoire ;

Conserver les documents audio-visuels de toute origine ;

Enrichir le patrimoine ainsi constitué de copies de documents ;

Contribuer, enfin, à l'effort de promotion et de développement de la région.

Je souhaite que cette initiative, à laquelle nous ne sommes pas étrangers, puisse être reprise dans d'autres régions.

Pour terminer, personne ne détenant le monopole de la culture, de l'intelligence et du sens de la création, je souhaite, monsieur le ministre, que pour toutes les réformes qui sont envisagées, vous teniez compte des diversités de culture de tous ceux qui écoutent la radio et regardent la télévision et qui, après tout, sont les premiers concernés par les décisions que nous serons amenés à prendre. Or on a parfois trop tendance à l'oublier.

En conclusion, monsieur le ministre, devant ce flou artistique, il ne me sera pas possible de voter votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le président, monsieur le ministre, s'il est un domaine dans lequel la majorité des Français fondent de grands espoirs de changement, c'est la radio et la télévision, et tout particulièrement l'information.

C'est pourquoi, sans attendre l'entrée en application de la réforme de l'audiovisuel, il convient dès maintenant de rompre avec les pratiques du précédent septennat.

Le pluralisme de l'information doit trouver dès aujourd'hui ses premières mesures d'application.

Le pouvoir précédent avait littéralement détourné le service public de sa mission fondamentale, et il n'est pas exagéré de parler de véritable confiscation.

Le choix des hommes dans l'entourage immédiat du Président de la République a abouti au remplacement progressif de la censure extérieure par l'autocensure.

Après 1968, plus de 500 journalistes ont été évincés ou licenciés pour leurs opinions. Les journalistes communistes ou soupçonnés tels ont été les premières victimes de ces interdits professionnels.

Au lendemain du 10 mai, on comptait un seul journaliste de sensibilité communiste à Antenne 2 et aucun à TF 1.

M. Michel Péricard. C'est faux, j'en connais !

M. Georges Gosnat. Vous êtes le seul !

M. Michel Péricard. Vous les connaissez aussi !

M. Pierre Mauger. M. Gosnat ne connaît pas ses sous-marins !

M. François Asensi. Le pouvoir, au cours de ces dernières années, s'est arrogé le droit d'informer à sa guise. A une information fouillée, il a préféré le sensationnel, à la réalité sociale avec toutes les contradictions qu'elle recouvre, on a opposé le propos institutionnalisé, une information desséchée.

Il faut en finir avec le telles pratiques professionnelles. Il faut mettre un terme à l'ostracisme qui frappe les journalistes de sensibilité communiste. L'information doit être placée sous le signe du pluralisme.

Il ne s'agit pas de réduire au silence ceux qui avaient hier l'exclusivité ; il faut des équipes rédactionnelles pluralistes. Une information véritable suppose l'exposé des faits, leur vérification à partir de sources diversifiées et le commentaire contradictoire permettant l'expression des diverses sensibilités de notre peuple, l'expression de tous les courants de pensée qui font la diversité et la richesse de la nation.

Il faut promouvoir la confrontation des divers courants d'opinion, faire davantage parler le pays en faisant appel — ils y sont prêts — à la responsabilité des journalistes. A cet égard, la décentralisation de l'information constitue un axe fondamental du changement.

Des expériences ont été menées, qu'il s'agisse de radios régionales ou d'émissions régionales de FR 3. Il convient de les développer audacieusement. Avec ses dix millions d'habitants, la région parisienne ne bénéficie que de vingt minutes d'informations régionales, essentiellement centrées sur la vie parisienne.

M. Robert-André Vivien. Et les maires communistes.

M. François Asensi. La décentralisation ne saurait être confondue avec cette démarche sélective. Il est envisagé aujourd'hui de porter à une heure par jour les émissions de télévision régionale en 1982. Il s'agit là d'une mesure positive, mais qui ne peut se concrétiser qu'en dotant FR 3 des moyens financiers et des personnels nécessaires. A ce sujet, nous prenons acte, monsieur le ministre, de vos engagements concernant le fonctionnement de FR 3, y compris au sujet de l'emprunt.

Animés du souci de doter la télévision nationale des moyens indispensables, nous prenons en compte les réactions des personnels des stations régionales de télévision. La rénovation de ce grand service public va de pair avec la satisfaction des grandes revendications des personnels.

Renforcer les effectifs, diminuer le temps de travail, tout cela concourt à améliorer les conditions de travail, tout en réduisant le chômage et le sous-emploi qui frappent les professions de l'audiovisuel.

Nous nous réjouissons, monsieur le ministre, de l'intérêt que vous portez aux personnels hors statut, afin de les soustraire à la précarité de l'emploi.

Accroître la décentralisation, démocratiser l'information, en asseoir le pluralisme, cela passe par une participation plus large des salariés à la gestion des sociétés.

Cela passe aussi par la négociation, avec les organisations syndicales représentatives, d'une convention collective unique supprimant les disparités et permettant la mobilité entre les différentes sociétés.

Enfin, une fois encore, monsieur le ministre, j'insiste sur la nécessité de ne pas attendre que les textes sur la réforme de l'audiovisuel soient adoptés, pour mettre en œuvre les principes du pluralisme et s'en donner les moyens financiers et en personnels qualifiés.

Il subsiste aujourd'hui, au niveau de l'information, des méthodes qui nous rappellent trop la télévision d'hier. Les Françaises et les Français sont, à juste titre, impatients de voir les choses changer à la radio et à la télévision.

Ne pas s'attacher dès maintenant à assurer ce changement c'est courir le risque de frustrer les Français d'un espace de liberté qu'ils entendent conquérir. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Péricard.

M. Michel Péricard. Ce n'est pas en cinq minutes, monsieur le ministre, que je puis évoquer tous les problèmes, poser toutes les questions suscitées par la politique actuelle de l'audio-visuel.

Aussi bien, puisqu'on nous annonce pour les mois à venir une nouvelle réforme, et puisque j'ose espérer que sa discussion sera l'occasion du grand débat que mérite ce grand service public, je garderai pour cette circonstance les réflexions que m'inspire votre conception de la radio et de la télévision.

Pour l'heure, je me bornerai à évoquer deux ou trois points sur lesquels il est impossible, malgré votre souhait, de rester aliéné.

Les rapports que nous avons entendus reflètent la difficulté où nous nous trouvons dans cette situation provisoire. Mais l'un de ces rapports mérite une mention spéciale, celui de M. Alain Bocquet. En cette journée de distribution des prix littéraires, je lui décerne sans hésiter celui de l'humour involontaire. (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

Dans la première partie de son rapport écrit, il narre de façon si caricaturale, si fragmentaire, avec un tel manque d'information la situation qui, selon lui, existait dans les sociétés de l'audio-visuel, que, le premier moment de stupeur passé, c'est en riant que l'on prend connaissance de ce texte inoubliable.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Michel Péricard. Mais il a eu raison d'imprimer tout cela : il nous rappelle que l'histoire de l'audio-visuel reste à écrire. Elle le sera sans nul doute avec quelques révélations qui causeront bien des surprises. Il faudra bien publier, puisqu'on en parle tant, les procès-verbaux de cette commission qui a laissé, hélas ! sur le tapis 274 journalistes en 1974.

Mais sait-on que les syndicats assistaient à cette commission ?

M. Alain Madelin. C'est vrai !

M. Michel Péricard. Sait-on qu'ils avaient refusé d'y participer, mais qu'ils avaient accepté d'y assister et que les critères retenus ont été des critères professionnels ?

Qui peut imaginer une commission dans laquelle les syndicats auraient été présents et qui se serait déterminée selon des critères politiques ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Tout cela est faux !

M. Michel Péricard. Non, ce n'est pas faux et il faudra publier ces procès-verbaux !

M. Pierre Mauger. Voilà la vérité !

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. L'épuration était politique !

M. Michel Péricard. A supposer même que tout soit exact dans les écrits de M. Bocquet, leur publication ne se justifierait que s'il pouvait en même temps proclamer que le changement est intervenu dans ce domaine.

M. Robert-André Vivien. Bien sûr !

M. Michel Péricard. Mais, là encore, laissez-nous rire. Les rapports entre l'audio-visuel et le Gouvernement ont toujours été équivoques, car la volonté de les clarifier n'a, jamais habité les gouvernements d'hier et encore moins celui d'aujourd'hui. Mala il me semble que l'on allait plutôt de progrès en progrès, pas assez vite, certes, mais quand même dans le bon sens.

Depuis l'époque où les ministres de l'information de la IV^e République, pas toujours mais fréquemment socialistes, se faisaient monter dans leur bureau de l'avenue de Friedland les bulletins d'information avant leur diffusion, les choses ont évolué favorablement, avec parfois des bavures. Au demeurant, celles-ci sont faciles à comptabiliser. Le Monde, ce directeur des consciences journalistiques, les a toutes publiées. Or sa collection dans ce domaine n'est pas impressionnante, pas plus que les Livres blancs ou roses des syndicats qui annonçaient des scandales et qui ne contiennent pas de quoi fouetter une sorcière.

Vous auriez pu, monsieur le ministre, soit poursuivre cette évolution, soit même l'accélérer, et je m'en serais réjoui, soit couper court cette discussion par la mise en chantier de réformes profondes et véritables.

Or nous assistons à un incroyable retour en arrière.

M. Alain Madelin. C'est vrai !

M. Michel Péricard. Publiez les chiffres du temps imparti à la télévision à l'opposition et à la majorité !

La réforme que vous auriez dû entreprendre était toute simple et il n'est pas besoin de commission pour l'imaginer : il fallait mettre en place des conseils d'administration et des présidents véritablement indépendants.

Personne n'a osé aller jusque-là, mais vous pas plus que les autres, monsieur le ministre !

On nous prépare en effet, si j'en crois le rapport Moinot, un système compliqué d'écrans successifs entre le pouvoir et les sociétés, écrans de fumée qui ne changeront rien et qui ne peuvent rien changer, car, au fond, ce n'est pas ce que vous souhaitez.

Mais j'ai tort sans doute de vous reprocher de mettre en accord vos convictions profondes avec la réalité d'aujourd'hui et vos projets de demain.

Je devrais plutôt vous encourager à aller encore plus loin, car contrairement à ce que pensent beaucoup de mes amis, je suis persuadé que ces excès vous perdront. En effet, il ne faut jamais minimiser le bon sens populaire.

M. Gilbert Le Bri. Vous êtes des experts !

M. Michel Péricard. Le seul sondage qui vaille en matière de radio et de télévision, ce n'est pas le vote, acquis d'avance, de cette assemblée, mais celui des citoyens. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Oui ou non, la radio et la télévision sont-elles plus libres aujourd'hui qu'hier ?

M. Robert-André Vivien. Non !

M. Michel Péricard. Oui ou non, la radio et la télévision sont-elles plus pluralistes aujourd'hui qu'hier ?

Plusieurs députés socialistes et communistes. Oui !

M. Michel Péricard. Oui ou non, sont-elles plus gouvernementales aujourd'hui qu'hier ?

M. Robert-André Vivien. Oui !

M. Michel Péricard. Oui ou non, la redevance est-elle plus pesante aujourd'hui qu'hier ?

C'est la réponse des citoyens, et non la vôtre, qui importe, messieurs de la majorité. Ouvrez vos oreilles, car cette réponse vous surprendra !

En fait, vous êtes viscéralement convaincu, monsieur le ministre, que seule votre vérité est vérité et qu'elle a seule droit de cité, à la radio et à la télévision. N'ai-je pas, abasourdi, entendu en commission vos amis déclarer qu'il ne faut pas oublier que la télévision est la voix de la France ? (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Quand M. Pompidou avait utilisé cette expression, malgré son contexte, je ne l'avais pas approuvé, et j'avais même été le lui dire.

M. Alain Madelin. C'est M. Mitterrand qui l'a utilisée le premier.

M. Michel Péricard. Mais rappelez-vous vos réactions de l'époque ! Aujourd'hui, parce que c'est vous qui le dites, cela devient vérité.

Cet exemple démontre que toute votre démarche est imprégnée de cette conception partisane et intolérante de l'information. L'objectivité est un art difficile, je le sais, proche de la sainteté, et je ne réclame pas aux journalistes plus de vertus que nous leur en montrons.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Michel Péricard. Je demande simplement à ceux qui leur téléphonent plusieurs fois par jour — vous me démentirez tout à l'heure, mais vous savez que je dis vrai, monsieur le ministre — un peu plus de mesure et de modestie.

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Vous en savez quelque chose !

M. Jean-Paul Desgranges. N'importe quoi !

M. Michel Péricard. Je m'arrête sur ce sujet pour vous poser deux questions sur ces fameuses ex-radios libres auxquelles,

malheureusement pour elles, vous vous êtes intéressé, aboutissant au contraire de ce qu'elles souhaitaient, et qui était pour-tant conforme à vos promesses.

Première question : quels sont les moyens en matériel et en crédits dont dispose et disposera T.D.F. pour effectuer les brouillages et quels sont les moyens dont dispose et disposera T. D. F. pour renforcer les émetteurs de service public, dans les régions frontalières par exemple ?

Deuxième question : où en est-on de cette mystérieuse ressource qui devait remplacer la publicité pour les radios locales privées ? Il n'était nul besoin, me semble-t-il, d'attendre la prochaine loi pour la définir. Là encore, il s'agit sans doute d'un nouveau serpent de mer.

Monsieur le ministre, j'écouterai vos réponses à mes questions comme à celles de mes collègues, mais je pourrais presque les faire à votre place, tant votre politique est sans surprise.

Sans surprise aussi est notre combat sans relâche pour les vraies valeurs qui sont toujours celles de la majorité, je veux dire de la majorité des auditeurs et des téléspectateurs. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis. Et à demain, si vous le voulez bien !

M. le président. La parole est à M. Lengagne.

M. Guy Lengagne. Monsieur le ministre, en matière de radio-diffusion, si l'on en croit les apparences, la décentralisation a été amorcée il y a quelques années.

Trois stations ont en effet été créées : Radio-Mayenne à Laval, Melun-F.M. à Melun et Fréquence-Nord à Lille. La première est une radio départementale ; la deuxième se contente d'une diffusion locale ; enfin Fréquence-Nord a une vocation régionale. Elle émet en effet sur les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, sur une partie de la Somme et touche 4,5 millions d'auditeurs.

Cependant, une partie de cette région constitue une entité particulière. Je veux parler du littoral, avec ses trois grands ports : Dunkerque, Calais et Boulogne. C'est pourquoi Fréquence-Nord dispose à Boulogne d'un studio et d'un émetteur de 250 watts qui, dix minutes par jour, en relais de Fréquence-Nord, diffuse un journal d'information écouté dans un rayon de 50 kilomètres par plus de 500 000 habitants.

J'ai signalé ce cas, certes, parce que je le connais bien, mais surtout parce que Fréquence-Nord est la première expérience de radio régionale et qu'elle est restée la seule, ainsi que je viens de l'indiquer. Cette expérience est donc précieuse.

Au début de mon propos, je disais que la décentralisation n'avait été qu'amorcée car, en fait, il s'agissait, au départ, d'une opération de déconcentration annoncée à grands renforts de publicité par le Gouvernement. C'était compter sans les professionnels eux-mêmes. Les journalistes, les techniciens de cette première station régionale, malgré les conditions difficiles qu'ils rencontraient, malgré la précarité de leur emploi, ont fait de Fréquence-Nord une grande radio régionale de plus en plus écoutée.

Le 15 mai dernier, monsieur le ministre, — et cela fut l'une de vos premières décisions — vous avez autorisé la poursuite de l'expérience au-delà d'un an pour les trois stations que j'ai citées. Aujourd'hui, il nous appartient de renforcer les moyens dont elles disposent.

Dans le rapport que nous a présenté notre collègue M. Bocquet, j'ai trouvé le compte rendu de l'audition de Mme le P.D.G. de Radio France devant la commission des affaires culturelles. Elle déclarait notamment : « L'année 1982 sera marquée à Radio France par la priorité accordée aux mesures sociales, à la décentralisation et à la création. En liaison avec le ministre de la communication, Radio France élabore un schéma d'implantation de nouvelles radios dont la vocation est de répondre à la vocation de décentralisation. »

Monsieur le ministre, je me réjouis de cette décision, mais je ne vous cacherai pas que je crains que ce schéma n'ait le défaut que je signalais il y a quelques instants et qu'on ne soit en présence d'une déconcentration et non d'une décentralisation. Je me méfie de la conception que peuvent avoir des fonctionnaires parisiens de ce que doit être une radio régionale, et ce malgré leur dévouement et leur compétence, et le maire que vous êtes, monsieur le ministre, sait combien les élus locaux ont souvent une vue des choses plus proche de la réalité. C'est pourquoi je souhaiterais que ce schéma d'implantation de nouvelles radios soit élaboré avec le concours des représentants des travailleurs de la radio et des élus.

Je ne suis d'ailleurs pas convaincu qu'une départementalisation soit la meilleure solution. Pourquoi ne pas plutôt créer quelques émetteurs régionaux assez puissants, relayés par un réseau de radios locales émettant en complément à certaines heures ? Cela permettrait de tenir davantage compte de la spécificité économique et sociale de chaque pays et serait aussi moins onéreux.

Rien n'exclut, à ce sujet, que certains investissements soient financés par les régions ou, pour les émetteurs locaux, par les conseils généraux.

J'ai cité l'exemple de Radio-Boulogne, relais de Fréquence-Nord. Ce relais, qui intéresse, je le répète, 500 000 habitants, pourrait être nettement amélioré grâce à quelques centaines de milliers de francs de travaux et par la titularisation de deux personnes.

Vous avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre, que, dans le budget qui nous est proposé, 55 millions de francs sont consacrés par Radio France à la décentralisation. Je souhaite qu'une partie de cette somme soit utilisée dans le sens que je viens d'indiquer.

Ces propos ne se veulent pas critiques. On ne change pas en un budget les conséquences d'années de dirigisme. Je tiens au contraire à souligner, comme l'a fait mon ami Pierre Forgues, que pour la première fois une réelle volonté de décentralisation apparaît dans ce budget, et je tenais, monsieur le ministre, à vous en féliciter. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pesce.

M. Rodolphe Pesce. Monsieur le ministre, de nombreux orateurs de l'opposition ont critiqué la politique du Gouvernement en matière de radio et de télévision, alors que celles-ci n'ont jamais joui d'autant de liberté et d'autant d'indépendance. Après le vote de la loi sur l'audiovisuel que vous préparez actuellement, les liens entre l'Etat et les divers organismes de radio et de télévision seront encore plus distendus. Cela nous réjouit, mais n'ira pas sans poser des problèmes si certaines précautions ne sont pas prises.

Nous avons toujours affirmé, dans tous nos programmes politiques, qu'il fallait donner la liberté aux journalistes, aux créateurs. Cela va être fait, et nous en sommes heureux. Mais les règles du jeu devront être définies avec précision si l'on entend préserver, ou plutôt développer, le service public. J'appuierai mon propos sur deux idées : la radio et la télévision sont partie intégrante d'une politique culturelle nationale ; elles sont aussi partie intégrante d'une politique régionale.

En premier lieu, la radio et la télévision sont — ou devraient être — une partie intégrante d'une politique culturelle nationale.

Dans la crise que vit notre pays aujourd'hui, comme l'ensemble des pays industrialisés, on sait très bien que la réponse sera, en grande partie, culturelle. Il ne s'agit nullement pour nous d'imposer une culture d'Etat, mais d'établir des programmes variés, comportant les différents éléments d'une culture aux aspects multiples, qui permette aux citoyens d'être plus adultes, mieux informés, mieux distraits. Ici, se pose le problème de la création.

En ce domaine, nous avons, en particulier pour ce qui concerne la télévision, de grands efforts à faire. J'aimerais connaître, monsieur le ministre, votre position sur les unités décentralisées dont certains parlent et auxquelles le rapport Moïnot a fait allusion.

Je voudrais insister également sur la diversité culturelle. Si l'on veut aujourd'hui parler de liberté dans la diversité, force est de souligner la situation lamentable que nous connaissons après vingt ans d'une certaine politique de radio et de télévision.

En faut-il des exemples ? Quand avez-vous vu une émission télévisée consacrée à la poésie ? Pour ainsi dire jamais ! Quant au jazz, Jean-Christophe Averty y avait consacré une émission, après le festival d'Antibes-Juan-les-Pins. C'est tout.

S'agissant de la radio, dont le niveau culturel est beaucoup plus élevé, plus diversifié aussi, nous sommes un des rares pays européens, peut-être le seul, qui n'ait aucun orchestre de jazz...

M. Jean-Marie Daillot. C'est vrai !

M. Rodolphe Pesce. ...alors que la plupart des radios des pays étrangers, même des pays de l'Est, ont deux, trois ou quatre orchestres de ce type.

En ce qui concerne le rock, il n'existait qu'une émission, intitulée « Chorus », mais qui n'intéressait malheureusement

que deux millions de jeunes. On l'a supprimée, car les auditeurs n'étaient pas assez nombreux. A la suite de protestations nombreuses, une autre émission va être programmée.

Ce n'est pas votre faute, monsieur le ministre, mais celle du système dans lequel nous sommes encore et où la priorité des programmes est déterminée en fonction du nombre d'auditeurs. La nouvelle politique que nous allons mettre en place va changer tout cela !

Certains orateurs ont parlé de liberté. Mais il faut souligner que, jusqu'à présent, pour la radio et surtout pour la télévision, la diversité culturelle, tant au niveau de la création que de la diffusion, n'était pas assurée.

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Combien d'émissions en langue d'oc sont-elles diffusées ?

M. Rodolphe Pesce. Le rôle culturel de la télévision n'est pas pour nous synonyme d'ennui. La télévision a son rôle à jouer dans la culture vivante. Elle y réussira si l'on met fin à la concurrence entre les chaînes et si l'on ne programme pas seulement en fonction du taux d'écoute. Ici aussi, il faudra réinventer et donner la parole aux oubliés, aux exclus de la culture.

Il ne s'agit pas de mettre en œuvre une politique culturelle élitiste, mais une politique globale, qui ne soit pas coupée des autres rôles de la télévision, de l'information et du divertissement.

La télévision est un moyen privilégié pour toucher toutes les couches de la population, en particulier les milieux les plus défavorisés. Grâce à cette politique ouverte, on arrivera à donner une cohésion nationale à la culture.

En second lieu, la radio et la télévision font partie intégrante d'une politique régionale. Or FR 3 ne dispose que de peu de moyens et n'a pas toujours pu — ou n'a pas voulu — jouer ce rôle régional, que ce soit au niveau culturel, économique ou du sport. Tout est à créer, à inventer pour redonner une identité culturelle à nos régions ou à conserver — je pense ici aux langues et aux cultures locales. Cela implique que des moyens suffisants soient dégagés.

M. le président. Monsieur Pesce, veuillez conclure !

M. Rodolphe Pesce. Je conclus, monsieur le président.

Monsieur le ministre, comment pensez-vous concilier cette liberté indispensable de création et de diffusion que vous avez toujours défendue et qui est essentielle avec, d'une part, la nécessité d'une politique culturelle cohérente au niveau national et, d'autre part, celle d'une télévision régionale, expression des forces vives de la région, expression d'une vie régionale et peut-être ciment d'une identité régionale ? Est-ce au niveau du cahier des charges ? Est-ce par des contrats assortis d'incitations financières comme il est prévu dans certains chapitres du budget de la culture ?

Telles sont les questions fondamentales que je voulais poser. Je vous fais confiance pour mener à bien cette politique culturelle, essentielle dans la crise que vit actuellement la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le changement, c'est permettre à ce grand service public que'est la radio-télévision d'assumer sa vocation de création et de diffusion de la connaissance, de faire reculer cette profonde et insupportable inégalité que constitue la ségrégation culturelle.

Présente dans la quasi-totalité des foyers, elle constitue un outil incomparable de communication. Instrument original de création et de découverte, elle peut être une incitation sans pareille à la quête de participation culturelle de tous et de chacun, une incitation à dépasser la radio-télévision elle-même pour retrouver les sources et la pratique mêmes de la culture.

Au cours de ces dernières années, la télévision n'a pas souffert que de la mainmise du pouvoir giscardien sur l'information. C'est l'ensemble de sa mission culturelle qui a été délibérément sacrifié. Je pense, par exemple, au théâtre, au sport même qu'on se devrait de retransmettre avec un souci de découverte, de recherche et de création, en utilisant pleinement les ressources fabuleuses des techniques audiovisuelles.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les mots de « créateur » et de « création » sont absents dans le texte de la loi de 1974. Il valait mieux pour le pouvoir d'alors une radio-télévision anesthésiant la connaissance et l'esprit critique.

Pour quelques émissions, qui sont encore dans toutes les mémoires, où les réalisateurs ont montré que la culture pouvait atteindre une dimension populaire et universelle, combien de projets ou d'émissions sont passés « à la trappe » ?

La création a été sacrifiée à la rentabilité commerciale. La concurrence entre les chaînes, fondée sur la recherche de toujours plus de recettes publicitaires, a eu des conséquences désastreuses sur la qualité et la diversité des programmes. Uniformisation et nivellement par le bas en sont les fruits amers, sauf, il est vrai, pour l'initié qui peut se coucher tard.

Les antennes ont été envahies par des rediffusions, des séries étrangères à dominante américaine, certains jeux débilissants ou d'inévitables et invariables émissions dites cependant « de variétés ». Les jeunes Français ont ainsi plus de chances de connaître les réflexes du policier américain que les habitudes de vie d'un paysan de leur pays. Et j'oserais, avec le rapporteur Alain Bocquet, ce jugement de Claude Santelli : « On veut donner aux téléspectateurs le réflexe conditionné du singe qui choisit la banane dans un distributeur en fonction d'une certaine couleur. »

Oui, monsieur le ministre, rouvrons tout de suite les chantiers de la création française et, du même mouvement, partons à la recherche et à la découverte des autres cultures. Faisons appel aux créateurs, aux auteurs, à leurs équipes, aux artistes et interprètes français, aux compositeurs dont la plupart ont vu leurs nombreux projets refoulés au cours de ces dernières années, et relançons une grande production radiophonique et télévisuelle pluraliste.

C'est bien de culture dont il s'agit et d'un grand effort de création. C'est pourquoi, en faveur de la culture et de la création, après Georges Gosnat en commission des finances, nous réaffirmons la nécessité d'appliquer à la redevance le taux de la T. V. A. normalement pratiqué à l'égard des activités culturelles, soit 7 p. 100 au lieu de 17,6 p. 100.

La Société française de production, dans le domaine de la télévision, malgré les coups reçus, possède un potentiel important en hommes et en moyens et est à même de réaliser rapidement un certain nombre de commandes. Nous disposons d'un grand outil national de création et de production qui doit être développé de façon privilégiée par rapport au secteur privé.

Dans la décentralisation, nous voyons un moyen nécessaire et essentiel au développement de la création. Une véritable décentralisation permettra à la radio-télévision de ne plus être « la parole sans réponse », selon la définition d'un sociologue. Elle s'ouvrira aux populations régionales et locales ; elle fera émerger des talents nouveaux.

Pour ne prendre qu'un exemple, une émission comme « Les gens d'ici », actuellement programmée sur Antenne 2, révèle l'étonnante diversité des manières de vivre et de penser de cette France réelle dans laquelle chacun se reconnaît.

Cette diversité donnera à coup sûr un autre souffle à la radio-télévision, dont on a pu mesurer le besoin à travers le foisonnement des radios locales.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, il faut être audacieux et doter sans attendre cette télévision régionale des moyens qui lui sont nécessaires pour qu'elle contribue au renouveau du service public de l'audiovisuel dans notre pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Soum.

Mme Renée Soum. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est soumis traduit une volonté politique nouvelle, celle d'assurer une véritable décentralisation de l'audio-visuel.

Je salue l'effort qui est fait dans ce sens. Le triplement des dotations précipitaires, l'affectation de 120 millions de francs à la décentralisation des moyens audio-visuels — dont 55 millions de francs attribués à Radio France pour créer de dix à douze radios régionales ou locales et 65 millions de francs pour FR 3 — et l'inscription d'un crédit de 189 millions de francs destinés à susciter la création de nouveaux programmes sont autant d'éléments positifs qui méritent d'être soulignés.

Mais je veux appeler votre attention, monsieur le ministre, sur l'impérieuse nécessité de favoriser l'expression et l'épanouissement des identités régionales à la faveur de cette décentralisation.

Les langues et les cultures régionales étaient sur le point de succomber sous près de deux cents ans de jacobinisme. Un grand espoir est né sur ce point aussi, les 10 mai et 21 juin : l'espoir de voir finir, sans doute, l'écrasant centralisme, l'emprise

parisienne sur les identités régionales, l'espoir de voir revivre tout ce qui a fait notre histoire, à nous provinciaux, tout ce qui est notre passé, notre culture, notre enfance, notre vie et notre richesse de femmes et d'hommes libres.

Sans doute m'objectera-t-on qu'il fallait à tout prix ancrer dans l'esprit des Français l'idée de nation et que l'unité de la langue était le meilleur ciment. Cette idée couramment répandue est certainement discutable, mais là n'est pas l'objet de mon propos.

Un fait est certain : la France existe et forme un bloc solide. Il est temps, il est grand temps de faire une place aux identités régionales.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

Mme Renée Soum. Il est possible de le faire sans craindre pour notre unité nationale.

En revanche, si rien n'est fait dans ce sens, ou trop peu, alors on peut craindre que des excès ne soient commis. C'est pourquoi il faut — c'est un impératif catégorique, une urgence qui ne supporte pas de demi-mesures — que les identités régionales aient droit de cité dans la nation.

M. Pierre Fergues, rapporteur spécial. Très bien !

Mme Renée Soum. Un Catalan, un Basque ou un Breton sont français d'abord, mais ils sont aussi catalan, basque ou breton.

M. Michel Péricard. C'est vrai !

Mme Renée Soum. Monsieur le ministre de la communication, vous savez que dans ce domaine l'audio-visuel a une importance capitale.

Pourquoi aucun temps d'antenne n'est-il prévu pour les langues régionales ? Et pourquoi y a-t-il autant de disparités ? Alsaciens, Corses, Occitans ont obtenu tout dernièrement droit à l'antenne. Nous nous en réjouissons pour eux, mais pourquoi le catalan est-il encore marginalisé ? Toutes les langues de France, toutes, doivent avoir droit à l'antenne, et largement.

Pourquoi, alors que l'on fait sur nos ondes tant de place aux produits d'importation, la musique et la chanson régionales en sont-elle exclues ? Pourquoi toujours de la musique américaine, ou anglaise, ou jamaïcaine et jamais une sardane ou une bourrée ?

M. Jean-Marie Daillet et M. Pierre Fergues, rapporteur spécial. Très bien !

Mme Renée Soum. Je demande que les artistes, les chanteurs, les troupes catalanes et autres puissent s'exprimer à la radio et à la télévision.

Ce devrait être le rôle de FR 3. Je ne demande pas l'aumône d'un quart d'heure à la télé ou à la radio, un quart d'heure que les Catalans n'ont même pas, je demande le libre choix pour les responsables des chaînes régionales, un certain bilinguisme dans l'audiovisuel, qui n'existe pas aujourd'hui. Ceux qui ne sont pas d'accord pourront toujours changer de chaîne, nul ne s'en offusquera.

Je demande le respect des langues maternelles et des cultures qui nous ont imprégnés. La France a besoin de toutes ses cultures régionales. Donnons-nous les moyens de leur épanouissement. La nation ne sera pas pour autant engagée, mais elle sera plus forte dans sa diversité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Destrade, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Pierre Destrade. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai pour ma part deux remarques à présenter sur le projet de budget qui est soumis à notre examen, étant bien entendu que je tiens à souligner, dès le départ, ma totale approbation de ses lignes directrices.

Mes deux observations sont les suivantes.

Le « Oui, mais » du Gouvernement aux radios libres pose et posera des problèmes pour le fonctionnement des radios du service public, et tout particulièrement aux radios locales, si l'augmentation du budget des radios du service public n'intervient pas dans un délai très rapproché.

Le « oui » du Gouvernement aux langues régionales et à leur expression sur les antennes de radio-télévision pose et posera aux médias du service public des problèmes de taille, si on ne leur donne pas, dans le même temps, les moyens d'être la cheville ouvrière de cette expression culturelle. — Renée Soum l'a exposé très clairement à l'instant.

Très concrètement, le cas de FR 3 Bayonne, connue sous l'appellation de « Radio Pays basque », peut être considéré

comme le reflet de ces deux observations : la radio du service public — décrochage d'Aquitaine Radio — dispose d'une heure et quinze minutes d'antenne réparties entre quinze minutes le matin et une heure en fin de matinée.

Cette radio fonctionne avec des effectifs réduits et de faibles moyens. Qui plus est, elle subit, pour une éventuelle augmentation du temps d'antenne, la rigueur du cahier des charges inhérente aux rapports de Radio France et des radios régionales de FR 3.

Or, depuis le 10 mai 1981, Radio Pays Basque se trouve en concurrence avec une radio privée — Radio Adour-Navarre — qui, elle, émet dix-huit heures par jour, de six heures du matin à minuit.

De plus, très probablement, à dater du 1^{er} janvier 1982, la radio du service public sera en concurrence avec une radio municipale qui émettra, selon les dernières informations de ses promoteurs, douze heures par jour.

Les risques sont donc grands, pour le cas qui nous occupe, de voir s'estomper totalement le service public. Or il est seul susceptible d'impartialité politique, d'absence d'esprit partisan et de qualité professionnelle, qualificatifs qui ne caractérisent en rien les radios privées et municipales à venir.

Si l'orientation qui est prise était poursuivie, il y a fort à parier que l'année prochaine un seul son de cloche serait entendu dans le Sud de la région Aquitaine qui connaît bien des problèmes, et notamment celui du dénitement systématique et permanent de l'action gouvernementale.

Par ailleurs, le 10 mai comme le 21 juin 1981 ont ouvert une possibilité d'expression des langues régionales. Les minorités culturelles de l'hexagone font de l'accès aux médias — cela va sans dire — un cheval de bataille. Si l'on n'offre pas dès maintenant au service public la possibilité d'être le maître d'œuvre de cette expression, d'autres s'en chargeront, et pas nécessairement pour laisser s'exprimer les diversités de ce pays, mais bien davantage pour traduire une ligne politique.

Le cas du pays basque français est significatif à cet égard. La radio du service public distille consciencieusement une petite dose de langue basque quotidienne de quinze minutes, alors que la radio privée lui fait une plus grande place. Faute de ne rien voir venir du service public, les associations culturelles et politiques basques, sous couvert de la loi, mettent actuellement sur pied deux radios d'expression en langue basque.

En conclusion, monsieur le ministre, je formulerai deux suggestions.

Premièrement, si l'on souhaite que, dans nos régions, toutes les paroles soient entendues, il faut donner au service public les moyens de cette volonté politique.

Deuxièmement, si l'on veut que l'expression des langues régionales soit celle d'une réalité culturelle et non pas seulement de courants politiques séparatistes ou nationalistes, il faut donner au service public les moyens de la prendre en charge. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la communication.

M. Georges Fillioud, ministre de la communication. M. Robert-André Vivien, premier orateur inscrit...

M. Robert-André Vivien. Présent ! (Sourires.)

M. le ministre de la communication. ... a observé que nous n'avions pas à lui soumettre, tout prêt, un projet de confection, alors que nous avons eu vingt-trois ans pour nous y préparer.

Je lui répondrai que, pendant ce temps, lui et ses semblables ont cassé, démolé, détruit. Alors qu'ils ne viennent pas aujourd'hui nous demander de tout reconstruire sur leurs décombres en six mois ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Robert-André Vivien. C'est une contrevérité.

M. le ministre de la communication. Il a également indiqué que la redevance était trop chère et que les Français avaient droit à une bonne télévision.

D'accord sur la seconde proposition. Vous n'avez pas réussi pendant vingt-trois ans à assurer ce droit. Nous allons nous y efforcer. Nous n'aurons, en tout cas, pas beaucoup de mal à faire mieux que vous ! (Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean-Pierre Soisson. Ce n'est pas certain.

M. Robert-André Vivien. Vous avez déjà fait beaucoup plus mal !

M. le ministre de la communication. Enfin, pour la deuxième fois depuis le début de ce débat, M. Vivien, s'aperçoit et soudain qu'il y a des syndicats, en parle.

Pas vous, monsieur Vivien ! Votre numéro n'est même pas comique, il est risible, car personne ici n'a oublié que vous êtes l'auteur principal de la loi qui a très gravement mutilé le droit de grève des agents de la radio-télévision nationale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Michel Périscard. Osez donc le leur rendre !

M. le ministre de la communication. Enfin, sur le ton du reproche, vous avez observé que nous avions rempli les salles de cinéma. Eh bien, tant mieux ! Vous, vous les aviez vidées, avec votre politique de l'industrie cinématographique.

M. Robert-André Vivien. Grâce à une bonne télévision !

M. le ministre de la communication. Que vive le cinéma ! Il le fait d'ailleurs en parfaite coexistence avec la télévision puisque, contrairement à ce que vous aviez l'air d'insinuer, le directeur du service spécialisé dans l'étude des programmes a constaté que le taux d'écoute est resté le même à la télévision.

M. Alain Madelin. Publiez les chiffres !

M. Robert-André Vivien. C'est une contrevérité.

M. le ministre de la communication. Cela signifie que les Français regardent la télévision et vont aussi au cinéma !

M. François Loncle a souhaité l'actualisation de la législation sur la presse, c'est-à-dire de la vieille loi de 1881 et des textes plus récents, comme les ordonnances de 1944. Nous sommes d'accord sur ce point. Voilà une réforme que nous devons bientôt mettre en chantier. Je compte sur le Parlement pour faire avancer ce travail.

M. Robert-André Vivien. Et que fera le Gouvernement ?

M. le ministre de la communication. Monsieur Madelin, vous avez osé parler de politique d'épuration. Vous !

M. Pierre Fergues, rapporteur spécial. C'est le représentant d'Occident !

M. le ministre de la communication. Ainsi, vous n'avez toujours rien compris, rien appris, pas même la décence.

M. Alain Madelin. Je vous ai interrogé.

M. le ministre de la communication. Je m'adresse personnellement à vous, monsieur Madelin, car je ne mets pas tous les membres de l'opposition dans le même « sac » ! (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Alain Madelin. Ces propositions sont absurdes et injurieuses. Et vous le savez bien !

M. le ministre de la communication. Quant aux temps d'antenne que vous avez cités, ils sont aussi faux que votre raisonnement.

M. Alain Madelin. Publiez les chiffres !

M. le ministre de la communication. S'il se trouve que la majorité s'exprime en ce moment davantage que la droite...

M. Michel Périscard. Rien de plus normal !

M. le ministre de la communication. ...c'est parce que la gauche invente et propose, mais que la droite se répète.

M. Jean-Pierre Soisson. Ce n'est pas un raisonnement !

M. Alain Madelin. Allez-vous publier les chiffres, oui ou non ?

M. le ministre de la communication. Enfin, vous avez cité un extrait de ma déclaration au congrès de Valence où j'affirmais que, dans une rédaction du service public de la télévision, il y avait encore 150 journalistes de droite.

M. Alain Madelin. Laquelle ?

M. le ministre de la communication. Je le redis devant la représentation nationale et je précise qu'ils y sont encore, six mois après. De votre temps, c'est vrai que ceux qui ne pensaient pas comme vous n'auraient pas fait feu !

M. Robert-André Vivien. Contrevérité !

M. Michel Périscard. Dans ma rédaction, j'ai eu 80 p. 100 de journalistes socialistes !

M. le ministre de la communication. C'est l'une des attitudes qui nous différencie. J'en suis fort heureux, car plus je m'éloigne

de ce que vous pensez et de ce que vous dites, mieux je me porte ! Si je devais m'apercevoir que je vous ressemble, je ne me sentirais pas à mon aise !

M. Alain Madelin. Vous ne pouvez pas répondre aux questions !

M. le ministre de la communication. Justement, monsieur Madelin, vous avez l'audace de me sommer de vous répondre.

M. Robert-André Vivien. Mais oui, il est député !

M. Michel Périscard. C'est son droit !

M. le ministre de la communication. Mais je sais où vous allez chercher vos arguments. Apprenez que le cynisme et l'arrogance ne refont pas une vertu à ceux qui l'ont définitivement perdue ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Alain Madelin. Encore un faux-fuyant, vous n'êtes pas capable de répondre !

M. Michel Périscard. C'est intolérable ! Seriez-vous professeur de morale ?

M. le ministre de la communication. Monsieur Gosnat, je suis d'accord avec votre désaccord sur le système actuel des aides à la presse. C'est bien pourquoi nous allons entreprendre cette réforme nécessaire. Vous avez avancé la formule de la constitution d'une commission spéciale. L'idée mérite d'être étudiée. En tout état de cause, bien entendu, c'est à l'Assemblée nationale qu'il appartiendra de se prononcer sur cette proposition.

Monsieur de Préaumont, vous avez évoqué la « réformite ». Cette maladie-là vous a certainement frappés, vous et vos amis, puisque vous avez procédé, si mon compte est exact et si je n'oublie rien, à trois réformes de la radio-télévision nationale. Mais, pour notre part, nous n'en sommes pas encore à la première !

M. Robert-André Vivien. Vous en êtes bien incapables !

M. le ministre de la communication. Là-dessus, vous me suggérez une loi d'orientation : c'est ce que je propose ; une charte de l'audiovisuel ; c'est ce que je propose, c'est bien de cela qu'il s'agit. Je suis heureux d'avoir appris que nous pouvions dans cette entreprise compter sur votre concours et je vous en remercie. En effet, ce n'est pas parce que vous vous êtes si longtemps trompé que la lumière vous est, pour l'éternité, interdite. Déjà, il me semble que la grâce vous a effleuré, puisque vous voilà partisan, vous l'avez dit tout à l'heure, d'une convention collective unique pour les personnels du service public, proposition que vous aviez jusqu'ici fermement combattue.

M. Jean de Préaumont. Mais non !

M. Robert-André Vivien. C'est inexact !

M. le ministre de la communication. D'où la colère de M. Robert-André Vivien lorsque vous avez regagné votre banc.

Monsieur Schreiner, j'ai bien entendu et noté vos observations critiques. Soyez assuré qu'il en sera tenu le plus grand compte.

Quant à l'emprunt F. R. 3 sur lequel vous êtes revenu, j'ai déjà rappelé ce qu'il en était. En tout cas, le service juridique et technique de l'information n'est en rien impliqué dans cette décision que je revendique au nom du Gouvernement. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une position de principe et rien n'interdit à l'avenir et même, si la nécessité s'en fait sentir, dans le courant de l'année 1962, une fois la loi votée, de faire appel à ce mode de financement afin de mettre en œuvre les décisions qui seront contenues dans la loi.

Quant à la partie de bras de fer — c'est votre expression — qu'ont engagée F. R. 3 et Radio France à propos de certaines radios régionales, il faut y mettre un terme. Nous réglerons ce problème irritant en mettant le maximum d'huile dans les rouages au cours de la période intermédiaire que nous traversons. Mais je souhaite très vivement que, le moment venu, la loi tranche ce conflit dérisoire entre deux organismes appartenant au même service public national.

La concertation que vous appelez de vos vœux entre le ministère de la communication et le ministère de la culture a lieu en permanence. La commission Bredin, que vous avez évoquée, a été composée de façon mixte et avec l'accord des deux ministres concernés. Nous avons donc participé aux travaux de cette commission, de même que des collaborateurs de Jack Lang ont été associés à l'étude des problèmes de radio et de télévision.

Pour porter témoignage de la volonté qui m'anime d'assurer les meilleures conditions de coopération entre le cinéma et la télévision, j'indique à l'Assemblée nationale que j'ai demandé aux responsables des sociétés de programme de prévoir dans leur budget pour 1982 le doublement des redevances versées au fonds de soutien du cinéma au titre des films qui seront diffusés dans le courant de l'année prochaine.

M. Robert-André Vivien. Quand aurons-nous le rapport Bre-din ?

M. le ministre de la communication. Le cinéma français sera ainsi doté de ressources supplémentaires.

La loi sur les radios locales entrera en application dans peu de jours. Le Gouvernement l'appliquera avec fermeté en toutes circonstances et à toutes les initiatives, quelles que soient les personnes ou les personnalités qui seront à l'origine des radios privées.

La loi dispose que la publicité est interdite sur ces antennes ? Elle le sera, et si une radio privée ne se conforme pas à cette prescription, cette radio sera interdite. Dès lors qu'elle sera interdite, elle devra se taire, et les moyens de la faire taire seront pris. Naturellement, tous ceux qui participeront à une infraction de ce genre seront également poursuivis, je pense notamment aux annonceurs qui seraient évidemment complices.

M. Robert-André Vivien. Et Bergerac !

M. le ministre de la communication. Quant aux radios municipales, elles sont interdites par la loi.

M. Robert-André Vivien. Allons donc !

M. le ministre de la communication. Et aucune ne subsistera. Et aucun subterfuge ne permettra de dissimuler derrière une association « bidon » une radio telle qu'il en existe une à Paris et une autre, me dites-vous, dans le Sud-Ouest.

M. Robert-André Vivien. A Bergerac, le sénateur-maire est socialiste !

M. le ministre de la communication. Rien ne permettra que l'on constitue une radio municipale sous le couvert d'une association fabriquée pour la circonstance. La loi s'appliquera à tout le monde. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Marie Daillet. Et la liberté ?

M. le ministre de la communication. La liberté, monsieur Daillet, c'est précisément que la loi s'applique et soit respectée. Elle le sera !

M. Robert-André Vivien. La liberté consiste à ne rien pouvoir dire !

M. le ministre de la communication. D'ailleurs, on l'a dit, c'est une obligation pour la liberté que d'assurer la protection que réclament les petites radios qui, elles, représentent l'authenticité d'une communication sociale qu'il s'agit de laisser vivre.

Ce n'est pas parce qu'on installe un émetteur super-puissant de treize ou quatorze kilowatts dans la banlieue parisienne, de manière à brouiller non seulement les radios du service public, mais aussi les petites radios de quartier et de proximité, ce n'est pas parce qu'on a la radio la plus puissante et qu'on s'appuie sur de gros intérêts financiers qu'on aura droit à la moindre tolérance.

M. Alain Madelin. Surtout si on a des auditeurs !

M. Robert-André Vivien. Et Bergerac ?

M. le ministre de la communication. Madame Louise Moreau, vous ne m'avez posé que des questions concernant le projet de loi sur l'audiovisuel. J'y répondrai donc lorsque nous en discuterons.

Puisse votre curiosité sur l'avenir de l'audiovisuel attendre quelques semaines encore, puisqu'elle est toujours aussi vive après sept années pleines où on s'est refusé à la satisfaire. (Sourires sur les bancs des socialistes.)

Monsieur Asensi, vous me recommandez de ne pas attendre la loi sur l'audio-visuel pour mettre en application les principes sur lesquels doit être fondée l'action du service public. C'est ce que nous avons commencé de faire. Je m'en suis expliqué tout à l'heure en citant les orientations principales du projet de budget pour 1982 : politique de l'emploi, encouragement à la création et à la production originale, décentralisation. Nous avançons pas à pas. Un peu de patience. « L'impatience n'est pas une vertu révolutionnaire », disait Lénine.

Monsieur Péricard, j'ai retenu la leçon que vous avez une fois de plus donnée à cette tribune sur le bon usage de la télévision à des fins politiques. A en juger par les résultats de la méthode que vous avez suivie, cela me conforte dans l'idée qu'il vaut mieux en employer une autre.

M. Robert-André Vivien. Quelle dérobade !

M. Alain Madelin. C'est du vent !

M. le ministre de la communication. M. Lengagne a parlé de Fréquence-Nord. Il convient d'encourager cette radio et les deux autres expériences similaires. J'ai donné les instructions nécessaires.

Il faut accentuer l'effort de décentralisation. Dans le budget proposé par Radio France, les crédits inscrits à ce titre permettront de mettre en place, dans le courant de 1982, de dix à quinze radios locales relevant du service public. J'ai cru pouvoir anticiper un peu en autorisant les responsables de Radio France à commencer la mise en place des cinq premières de cette série.

Le cas des deux journalistes que vous avez évoqué est en voie de règlement, et je veillerai à ce que ce règlement soit satisfaisant.

Je suis sûr que les structures de la nouvelle loi permettront d'éviter l'écueil de la déconcentration et d'instaurer une véritable décentralisation, notamment grâce à l'institution d'un organisme régional qui aura mot à dire et, le cas échéant, décision à prendre, lorsqu'il s'agira de procéder à la répartition des fréquences ou au choix des lieux d'implantation des radios décentralisées, qu'il s'agisse des radios de service public ou de radios d'initiative privée. Il est clair que la participation des collectivités locales — conseils régionaux, conseils généraux ou grandes municipalités — est souhaitable pour la création de radios locales de service public. Elle est même envisagée et des contacts ont été pris à ce sujet.

Mais il ne pourra s'agir naturellement que de participations à des frais d'investissement et non de fonctionnement. Chacun ici comprendra que ces radios doivent préserver leur indépendance et leur autonomie à l'égard des institutions locales.

Monsieur Pesce, je considère comme vous que la radio-télévision est le meilleur instrument de la diffusion de la culture nationale et des cultures régionales. Il faudra simplement veiller à assurer l'équilibre nécessaire, non seulement dans les textes mais aussi dans la pratique.

M. Eage a insisté essentiellement sur la relance de la création et de la production nationales. Je partage bien entendu sa préoccupation. Le fait même que des crédits substantiels viennent s'ajouter aux moyens ordinaires destinés à la création et à la production entraînera une augmentation — bien nécessaire — des commandes passées à la Société française de production.

Les nombreux responsables avec lesquels je me suis entretenu en Europe et hors d'Europe reconnaissent que la France possède, avec la Société française de production, un instrument de création et de production audiovisuelle de toute première qualité. Je pense même pouvoir dire qu'il est considéré dans les milieux professionnels comme le meilleur du monde.

M. Jean-Marie Daillet. C'est l'héritage !

M. le ministre de la communication. Il importe d'assurer à cet instrument les moyens de son existence et de son développement au sein, bien entendu, du service public, pour le situer à bonne hauteur dans la compétition de l'image à laquelle nous serons bientôt confrontés.

Quant à l'abaissement du taux de la T.V.A. à 7 p. 100, je ferai tout pour que cette disposition soit soumise au vote du Parlement l'année prochaine, puisqu'il n'a pas été possible de la faire figurer dans ce projet de loi de finances pour 1982.

Enfin, Mme Soum et M. Destrade ont évoqué le problème des langues et des cultures régionales. Celles-ci doivent avoir leur identité ; elle sera reconnue. Elles doivent pouvoir s'exprimer à la radiotélévision ; ce droit leur sera accordé. Ce sera l'une des principales vocations des organismes décentralisés de radio et de télévision que de diffuser les langues et les cultures régionales. Vous aurez ainsi des sardanes, des bourrées et même des rigodons. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Les crédits du ministère de la communication sont inclus dans les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : I. — Services généraux » qui seront mis aux voix ultérieurement.

J'appelle maintenant la ligne 71 de l'état E.

ETAT E

Tableau des taxes parafiscales dont la perception est autorisée en 1982.
(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980.)

LIGNES		NATURE de la taxe.	ORGANISMES bénéficiaires ou objet.	TAUX ET ASSIETTE	TEXTES LEGISLATIFS et réglementaires.	PRODUIT pour l'année 1981 ou la campagne 1980-1981.	ÉVALUATION pour l'année 1982 ou la campagne 1981-1982.
Nomenclature 1981.	Nomenclature 1982.						
SERVICES DU PREMIER MINISTRE							
74	71	Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.	Compte spécial du Trésor prévu par l'article 20 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974.	Redevances perçues annuellement : 280 F pour les appareils de télévision « noir et blanc » ; 424 F pour les appareils « couleurs ». Ces taux sont affectés de coefficients pour la détermination des redevances annuelles dues pour les appareils installés dans les débits de boissons ou dans les salles d'audition ou de spectacle dont l'entrée est payante. Une seule redevance annuelle (de 280 F ou 424 F suivant le récepteur TV) est exigible pour tous les appareils récepteurs de télévision détenus par un même foyer, sous réserve d'être détenus dans une même résidence.	Ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959. Ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959 relative à la radiodiffusion-télévision française. Lol n° 64-621 du 27 juin 1964. Décrets n° 58-277 du 17 mars 1958, 60-1469 du 29 décembre 1960, 61-727 du 10 juillet 1961, 61-1425 du 26 décembre 1961, 66-603 du 12 août 1966, 70-392 du 30 septembre 1970, 70-1270 du 29 décembre 1970, 73-589 du 29 juin 1973, 74-658 du 27 juillet 1974, 75-1259 du 29 décembre 1975, 76-1235 du 29 décembre 1976, 78-90 du 27 janvier 1978, 78-293 du 29 décembre 1978, 79-1165 du 30 décembre 1979 et 80-1108 du 30 décembre 1980.	4 600 073 000	5 582 654 000

MM. Soisson, Mestre, Alphandery et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 125 ainsi rédigé :

« Supprimer la ligne 71 « Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision. »

La parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Je suggère à l'Assemblée de revenir, par la pensée, un an en arrière.

Lors de la discussion des crédits du budget de 1981 relatif à la radio-télévision, un amendement est déposé par le groupe socialiste ; son premier signataire est M. Georges Fillioud. Cet amendement conteste le principe même de la redevance, trouve le montant de celle-ci trop élevé, réserve les droits du Parlement, estimant que l'Assemblée nationale n'est pas suffisamment informée pour autoriser le Gouvernement à percevoir la redevance de radio-télévision. Vous-même, monsieur le ministre, vous déclarez : « Il est anormal que le Parlement soit privé de son droit d'exercer ses attributions. » Vous demandez le vote de cet amendement, qui n'autorise pas le Gouvernement à percevoir la redevance. Enfin, vous saisissez le Conseil constitutionnel, qui vous donne tort. C'était, monsieur le ministre, il y a un an,

Aujourd'hui, peu soucieux de vous déjuger, vous demandez que l'on majore, dans des proportions jamais atteintes, le montant d'une taxe dont vous contestiez hier le principe. Car, si je vous ai bien compris, la hausse de la redevance, en 1982, sera deux fois plus importante qu'elle ne l'était en 1981. Dans une interview publiée dans *Le Matin*, samedi dernier, vous demandiez vous-même que ce montant soit encore supérieur, regrettant que le projet présenté par le Gouvernement ne mette en avant qu'une redevance insuffisante pour financer la politique dont vous êtes l'inspirateur. Vous ajoutiez, d'ailleurs, qu'il vous fallait « prévoir les effets de la nouvelle loi », bref, « anticiper ».

Votre démarche tend ainsi à mettre en place les crédits alors que les structures ne sont pas définies, et à appliquer une réforme avant que le Gouvernement n'en ait délibéré et que le Parlement n'en ait été saisi. Imaginez votre propre indignation si, l'année dernière, nous avions agi de la sorte !

Mon amendement reprend celui qui avait été déposé en d'autres temps par le parti socialiste, en s'appuyant d'ailleurs sur les arguments qui étaient les vôtres.

M. le ministre de la communication. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Soisson ?

M. Jean-Pierre Soisson. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la communication, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la communication. Monsieur Soisson, je vous prie de bien vouloir donner lecture à l'Assemblée nationale de l'amendement auquel vous vous référez. Je parle du mien puisque vous n'avez pas encore parlé du vôtre.

M. Jean-Pierre Soisson. Je parlerai du mien tout à l'heure ! Mais j'ai sous les yeux le recours au Conseil constitutionnel...

M. le ministre de la communication. Je parle de l'amendement !

M. Jean-Pierre Soisson. ... que vous avez déposé à la suite de la décision du Parlement. Je fonde donc mon argumentation sur des procédures qui ont été les vôtres pendant très longtemps, que nous avons condamnées et que vous me permettez ce soir, au nom de l'opposition, de condamner une nouvelle fois.

M. le ministre de la communication. Je vous demande de lire mon amendement !

M. Jean-Pierre Soisson. Je n'ai pas à en donner lecture. Faites-le si vous voulez.

M. le ministre de la communication. C'est une supercherie, monsieur Soisson. Vous êtes en train d'essayer de faire croire que, l'an dernier, comme député de l'opposition, j'ai demandé à l'Assemblée nationale de ne pas voter les crédits de la radio-télévision, ce qui est faux. Aussi, je vous renouvelle ma demande de donner lecture à l'Assemblée de l'amendement auquel vous faites référence. Ou alors, cessez d'en parler ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le ministre, vous n'avez aucune instruction à donner aux députés de l'opposition

et aucune demande à leur adresser. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le ministre de la communication. Vous n'avez pas à parler d'un texte que vous refusez de porter à la connaissance de l'Assemblée !

M. Jean-Pierre Soisson. C'était votre texte ; vous le lirez. Vous avez dit tout à l'heure, citant Lénine, que l'impatience n'était pas une vertu révolutionnaire. Permettez-moi de vous rétorquer que l'intolérance n'est pas une qualité ministérielle. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Je vous poserai deux questions, car, dans la situation politique qui est aujourd'hui celle de l'Assemblée, mon amendement n'a d'objet...

M. le ministre de la communication. Pour l'instant, on ne connaît ni votre amendement, ni celui dont vous parlez et que vous m'attribuez à tort.

M. Michel Péricard. Monsieur le ministre, vous pourriez tout de même laisser parler les orateurs, d'autant que, tout à l'heure, vous n'avez pas répondu à la moitié des questions !

M. le président. Le Gouvernement a le droit de parler à tout moment. Mais peut-être serait-il préférable de laisser conclure M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le ministre, mon amendement a été déposé. Je pense que vous l'avez étudié. Il est simple et clair.

M. le ministre de la communication. C'est un amendement de suppression, qui n'a rien à voir avec celui que j'ai déposé l'an dernier.

M. Jean-Pierre Soisson. Je n'ai jamais prétendu que c'était le vôtre.

M. le ministre de la communication. C'est ce que vous essayez de faire croire !

M. Jean-Pierre Soisson. J'aurais simplement souhaité, si nous en avions eu le temps, que vous nous lisiez ce que vous aviez déclaré l'an dernier. Compte tenu du poste que vous occupez aujourd'hui, cela aurait été cocasse !

Je vous poserai, disais-je, deux questions.

La première est relative à la décentralisation du système audio-visuel public. Des provisions de 65 millions de francs pour la télévision et de 55 millions de francs pour la radio sont inscrites au budget des sociétés de programme. Il est, d'ailleurs, indiqué dans le « bleu » que l'attribution de ces provisions ne préjuge pas des structures qui seront mises en place dans le cadre de la réforme du système audio-visuel. Qu'en est-il exactement ? Quelles sont vos intentions ? Car le texte de la lettre que vous avez adressée au président de F R 3 semble préjuger la réforme ou, du moins, ses grandes lignes.

Ma deuxième question est relative à l'accroissement de la publicité télévisée. L'augmentation de la redevance induit celle des ressources publicitaires, qui, légalement, sont fixées au quart du montant de la taxe. La publicité va fournir ainsi en 1982 plus de 2 milliards de francs aux chaînes. Le Gouvernement semble s'interroger sur la possibilité d'ouvrir soit F R 3, soit Radio France à la publicité. La presse écrite verrait alors ses ressources réduites. Il convient, là, encore, que le Gouvernement s'explique sur les choix qu'il entend faire.

Par cet amendement de suppression de la ligne 71, nous ne cherchons pas à obtenir un vote de l'Assemblée ni à pratiquer une politique d'obstruction systématique ; nous entendons seulement rappeler les procédures qui ont été trop souvent utilisées, notamment par vous, monsieur le ministre, lors des débats des budgets précédents...

M. Georges Gosnat. Il faut être « gonflé » !

M. Jean-Pierre Soisson. ...et souligner que vous mettez la charrue devant les boeufs.

Vous allez faire voter ce soir par l'Assemblée, à la sauvette et non au terme d'un débat approfondi, des crédits qui conduiront demain toute votre réforme. Cela, vous le savez ; vous l'avez dit, répété et même écrit.

Cet amendement traduit notre refus de votre politique et, plus encore, de vos méthodes à la tête du ministère de la communication. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Sans vouloir prendre position sur le fond, je ne puis laisser dire que les crédits de la communication seraient

votés à la sauvette. Ils ne le seront pas plus que ne l'ont été jeudi dernier — je puis en témoigner pour avoir présidé la séance — les crédits du logement, pas plus que ne le seront demain ceux de la culture. Dans tous les cas, la procédure budgétaire est parfaitement régulière.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 125 ?

M. Pierre Fergues, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. Mais je crois pouvoir considérer qu'elle l'aurait rejeté puisqu'elle a autorisé la perception de la redevance.

M. Soisson a fait référence à un amendement déposé l'an dernier, lequel n'avait d'ailleurs pas été présenté dans les termes qu'il a indiqués. Sans doute était-ce pour cacher que l'amendement qu'il a défendu ce soir répondait à un souci, je ne dirai même pas d'agitation, mais tout simplement de démagogie.

M. Soisson a déclaré tout à l'heure que, lorsqu'on était au Gouvernement, la meilleure façon de se comporter n'était pas de se montrer inolérant. Je lui répondrai, à lui qui a fait partie d'un gouvernement, que la meilleure façon de gouverner n'est pas non plus de faire de la démagogie.

Il est exact que, l'an dernier, la redevance n'a augmenté que de 8 p. 100.

M. Jean-Pierre Soisson. Merci de le reconnaître !

M. Pierre Fergues, rapporteur spécial. Je l'ai reconnu en présentant mon rapport à la tribune.

Un député socialiste. M. Soisson n'était pas présent !

M. Pierre Fergues, rapporteur spécial. Il est exact aussi que, les années précédentes, l'augmentation était moindre que celle qui est prévue pour 1982. Mais n'oublions pas qu'il y avait en même temps une augmentation du nombre des téléviseurs ; ainsi, une augmentation de la redevance inférieure au taux d'inflation venait abonder le budget de la radio-télévision dans une proportion qui était du même ordre que la hausse des prix.

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Pierre Fergues, rapporteur spécial. Aujourd'hui, le nombre des téléviseurs est très élevé — il sera, en 1982, de l'ordre de 15 600 000 — et n'augmente plus que très faiblement. Le « surproduit » de la redevance ne pourra guère résulter, à l'avenir, que du remplacement d'appareils de télévision en noir et blanc par des appareils « couleurs ». Encore ce phénomène sera-t-il passager, car les ménages finiront pas avoir tous des récepteurs « couleurs ».

Dans les années à venir, il faudra se donner les moyens d'une politique de l'audio-visuel de qualité. Cela suppose une augmentation de la redevance d'un taux voisin de celui de l'inflation.

Voilà ce que vous auriez dû reconnaître, monsieur Soisson !

Vous prétendez que nous mettons la charrue devant les boeufs. Mais gouverner, c'est prévoir et il est tout à fait normal que le Gouvernement ait anticipé sur la loi qui sera votée au printemps prochain.

C'est ce que vous auriez dû faire vous-mêmes lorsque vous avez autorisé Radio France à mener les expériences des trois radios locales dans les régions de Lille, de la Mayenne et de Melun. Si vous aviez été honnêtes, vous auriez donné à Radio France les moyens de poursuivre dans le temps ces expériences. Or, au mois de mai dernier, lorsque le nouveau gouvernement a donné l'autorisation de poursuivre l'expérience, on s'est aperçu que les moyens financiers n'avaient pas été prévus.

Vous pleurez depuis fort longtemps sur les radios locales, insistant sur l'apparition, sur l'émergence de ce fait nouveau, mais vous y croyiez si peu que vous n'aviez pas prévu les moyens budgétaires correspondants.

Tout cela situe l'amendement de M. Soisson à son juste niveau. Et je m'étonne que cet amendement, qui se caractérise par son côté démagogique, ait été cosigné par M. Alphandery, lequel n'a cessé, un mois durant, de donner à la commission des finances des leçons sur la nécessité de la rigueur dans la politique monétaire et budgétaire.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la communication. Je regrette que le procédé qui a été employé ; il n'est ni digne politiquement, ni honnête intellectuellement.

Que M. Soisson entende demander à l'Assemblée nationale de ne pas voter les crédits permettant au service public de la radio-télévision de vivre, c'est son affaire. Il en prend la responsabilité. Mais qu'il invoque un amendement dont il a été l'an dernier signataire pour essayer de faire croire à l'Assemblée nationale

que c'était là ce que j'avais moi-même demandé, c'est — je m'excuse de le dire de façon un peu crue — une supercherie, une malhonnêteté.

Il se trouve que j'ai en mémoire le texte dont il s'agit, ainsi que le recours au Conseil constitutionnel, qui se fondait sur les mêmes principes, à savoir l'exercice des droits du Parlement et la fiscalisation de la redevance.

Vous n'avez pas eu le courage, monsieur Soisson, de donner lecture de cet amendement parce que toute votre argumentation reposait sur la confusion et l'ambiguïté que vous avez voulu établir dans l'espoir de persuader l'Assemblée que j'avais demandé l'an dernier qu'on ne vote pas les crédits.

Dans l'opposition, j'avais déjà suffisamment conscience de mes responsabilités pour ne pas demander à l'Assemblée nationale de priver le service public des moyens de son fonctionnement. Que vous ne partagiez pas les intentions qui inspirent ce budget et que vous ne soyez pas favorable à la décentralisation, on le savait, figurez-vous ! Que vous ne soyez pas pour le développement de la création, on s'en était aperçu depuis longtemps !

M. Jean-Pierre Soisson. Pas de procès d'intention !

M. le ministre de la communication. Mals demander à la représentation nationale de couper brutalement les crédits — ce qui implique que, le 31 décembre, on arrête tout, qu'il n'y ait plus ni radio ni télévision, et que 15 000 salariés se trouvent du jour au lendemain au chômage — c'est un choix dont je vous laisse la responsabilité ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Alain Madelin.

M. Alain Madelin. Mon intervention sera brève. Je tiens à faire observer à M. Fillioud que la méthode qui consiste à manier l'injure pour refuser de répondre à des questions précises n'est, elle non plus, ni digne politiquement, ni honnête intellectuellement. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Au fait !

M. Alain Madelin. L'amendement de M. Soisson visait essentiellement à sanctionner une mauvaise politique en matière audio-visuelle. Votre attitude, monsieur le ministre — et je m'excuse de vous le dire, à mon tour, d'une façon un peu crue...

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Prêchi-prêcha !

M. Alain Madelin. ... constitue une dérobaie. Vous n'avez pas eu le courage de répondre aux treize questions précises que je vous avais posées au nom du groupe U. D. F. Je veux bien croire que certaines étaient gênantes pour vous, comme celle qui portait sur le renflouement d'une radio illégale créée à l'initiative du parti socialiste avec l'argent des contribuables et les moyens de l'agence Havas.

Je pensais, monsieur Fillioud, que vous aviez de bons arguments dans vos dossiers et que vous ne seriez pas le ministre de la calomnie, mais je crains que vous ne le soyez. (Protestations sur les bancs des socialistes.) Vous êtes en tout cas — vous l'avez prouvé ce soir — le ministre des faux-fuyants.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, je demande la parole pour répondre au Gouvernement.

M. le président. M. Alain Madelin l'a fait. Rien ne me contraignait à lui donner la parole et rien ne m'oblige à donner la parole à un orateur supplémentaire.

Je mets aux voix l'amendement n° 125.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la ligne 71 de l'état E, annexé à l'article 58.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, je suis inscrit pour une explication de vote.

M. le président. Je n'ai aucun inscrit.

M. Robert-André Vivien. N'escamotez pas le débat, monsieur le président !

M. le président. Je n'escamote rien du tout !

De toute façon, le vote est commencé.

(La ligne 71 de l'état E est adoptée.)

Article 58 (précédemment réservé).

M. le président. J'appelle maintenant l'article 58 qui avait été réservé lors de l'examen des taxes parafiscales.

C. — DISPOSITIONS DIVERSES

« Art. 58. — Continuera d'être opérée, pendant l'année 1982, la perception des taxes parafiscales dont la liste figure à l'état E annexé à la présente loi. »

M. Robert-André Vivien. Je m'inscris sur l'article.

M. le président. Alors, vous avez la parole, monsieur Vivien.

M. Robert-André Vivien. Monsieur Fillioud, ou plutôt monsieur le ministre — pardonnez-moi cette familiarité — vous vous indignez de l'amendement de M. Soisson et vous prétendez qu'il vise à priver de leur emploi les salariés de la radio-télévision. Eh bien, je puis vous dire, pour avoir suivi tous les débats qui se sont déroulés dans cette enceinte depuis 1962 et avoir été le rapporteur de tous les projets de budgets concernant la radio-télévision, que jamais le groupe socialiste ni le groupe communiste n'ont autorisé le Gouvernement à percevoir la redevance. Qu'est-ce donc aujourd'hui que cette sainte colère ?

Mais le plus grave est que vous ne répondiez pas aux questions précises qui vous sont posées, notamment par M. Madelin. Pourquoi ? Etes-vous incapable de répondre ? Craignez-vous la censure de la rue de Solferino ? Craignez-vous que M. Estier ne vous reproche vos propos ? M. Madelin doit-il communiquer préalablement ses questions à votre cabinet, afin qu'elles transitent par la rue de Solferino, pour obtenir une réponse « avalisée » ?

Qu'est-ce que ce débat ? Vous êtes le ministre de la communication et de l'information. Vous êtes, de par votre formation et votre sensibilité, un homme d'information. Or vous refusez d'informer le Parlement. Vous combattez en vous indignant un amendement de M. Soisson avec des moyens que je considère comme « contestables ». J'emploie un qualificatif modéré, par déférence pour M. le président Guidoni qui est un homme très courtois.

M. Bocquet, en particulier...

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Vous m'en voulez ce soir !

M. Robert-André Vivien. Pas du tout, vous êtes rapporteur. Votre rapport restera dans les archives, pour la grande honte de l'Assemblée. Jamais un rapporteur n'est intervenu comme vous, avec un esprit aussi partisan. Vous rapportez au nom d'une commission.

Je salue avec respect les deux autres rapporteurs, mais permettez-moi de vous dire que vous m'avez rappelé le valet du diable qui fait plus qu'on ne lui demande. Vous êtes allé trop loin, alors que l'opposition s'est exprimée avec modération. (Sourires.) M. le ministre s'est également exprimé avec modération, mais il s'est dérobé et il n'a pas répondu.

Aujourd'hui, ce qui est grave et intéressant dans ce débat, ce ne sont ni vos états d'âme, monsieur Alain Bocquet, ni les consignes de votre comité central, mais le téléspectateur, l'auditeur, le lecteur.

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Absolument !

M. Robert-André Vivien. ... les journalistes, les gens qui font le programme.

M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis. Ce que vous avez cassé pendant vingt-trois ans !

M. Robert-André Vivien. Ils sont singulièrement absents de ce débat.

M. le président. Monsieur Robert-André Vivien, quel est votre sentiment sur l'article 58 sur lequel vous êtes en train de faire une explication de vote ?

M. Robert-André Vivien. Ce n'était qu'un préambule, monsieur le président. (Sourires.) Je vais maintenant expliquer notre vote.

Vous nous demandez l'autorisation de percevoir la redevance et de la répartir, ce que M. le rapporteur de la commission des finances a dénoncé avec une impartialité pour laquelle je lui rends une fois de plus hommage. Pourtant, votre projet de loi, si toutefois vous êtes en mesure de le présenter au mois de mars, après vingt-trois ans de réflexion, risque de modifier les structures.

M. Jean-Pierre Soisson. C'est tout le problème !

M. Robert-André Vivien. Vous nous demandez donc de signer un chèque en blanc ; vous demandez aux téléspectateurs d'accepter une augmentation de 18 p. 100 de la redevance. Je suis de ceux qui se sont battus inlassablement pour que le montant de la

redevance augmente chaque année. Vous savez très bien que c'est à moi que l'on doit l'augmentation de 8 p. 100 l'année dernière.

M. Pierre Fergues, rapporteur spécial, et M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis. Ah !

M. Robert-André Vivien. J'entends même le Président de la République et le Premier ministre dire eux-mêmes qu'il n'est pas convenable de priver la télévision de ses moyens.

L'augmentation que vous proposez est courageuse, mais qu'allez-vous en faire ? Vous n'en savez rien ! Or vous demandez aujourd'hui à l'Assemblée nationale, et vous ferez de même demain au Sénat, de vous signer un chèque en blanc pour faire ce que vous voulez : éponger le déficit de la S.F.P., affecter les crédits à l'institut national de l'audiovisuel, qui a à sa tête un homme de qualité. Ce n'est pas convenable !

M. le président. Monsieur Robert-André Vivien, veuillez conclure.

M. Robert-André Vivien. Vous m'avez demandé, monsieur le président, d'exprimer mon sentiment. Je croyais vous complaire en développant mon argumentation. Mais je vais conclure.

M. le président. Oui, concluez.

M. Robert-André Vivien. En ma qualité de vice-président du groupe du rassemblement pour la République, j'indique que nous ne voterons pas l'autorisation de percevoir la redevance — comme vous l'avez fait dans le passé — dans l'intérêt des téléspectateurs et des auditeurs. En outre, nous refusons de signer le chèque en blanc que vous nous demandez, relatif à la répartition des crédits. Voilà pourquoi notre vote sera négatif.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 58.

(L'article 58 est adopté.)

Article 65.

M. le président. J'appelle enfin l'article 65 :

« Art. 65. — Est approuvée, pour l'exercice 1982, la répartition suivante du produit de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision sur la base d'un montant estimé de droits constatés de 4 988 millions de francs hors T. V. A. auquel s'ajoute un montant de 41,35 millions de francs hors T. V. A. de droits constatés supplémentaires apparus à la clôture de l'exercice 1980 et un montant estimé de droits constatés supplémentaires de 44,30 millions de francs attendus à la clôture de l'exercice 1981.

« Dotation prévue par l'article 6 du décret n° 80-672 du 28 août 1980 :

	En millions de francs.
« Etablissement public de diffusion	350 »
« Société nationale de télévision TF 1	115 »
« Société nationale de télévision A 2	99 »
« Société nationale de télévision FR 3	100 »
« Société nationale de radiodiffusion Radio France	67,15
« Institut national de l'audiovisuel	3,50
« Total	734,65
« Répartition prévue par les articles 7 et 11 du décret n° 80-672 du 28 août 1980 :	
« Société nationale de télévision TF 1	583,10
« Société nationale de télévision A 2	665,60
« Société nationale de télévision FR 3	1 926,70
« Société nationale de radiodiffusion Radio France	1 133,60
« Total	4 339 »
« Total général	5 073,65 »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 65.

(L'article 65 est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la communication, de la ligne 71 de l'état E annexé à l'article 58 et de l'article 65, concernant la télévision. (Approuvements sur les bancs des socialistes)

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982, n° 450 (rapport n° 470 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

— Intérieur et décentralisation et article 64 :

Annexe n° 19 — M. André Laignel, rapporteur spécial ; avis n° 474, tome III (Administration générale et collectivités locales) de M. Claude Wolff, et tome IV (Sécurité) de M. Bertrand Delanoë, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;

— Culture :

Annexe n° 9 — M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome IV de M. Rodolphe Pesce, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

— Services du Premier ministre : Droits de la femme :

Annexe n° 27 — M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome XXVII de Mme Ghislaine Toutain, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

— Services du Premier ministre : Relations avec le Parlement, rapatriés, services divers, secrétariat général de la défense nationale, conseil économique et social et budget annexe des *Journaux officiels* :

Annexe n° 29 (Relations avec le Parlement) — M. Edmond Alphandery, rapporteur spécial ;

Annexe n° 30 (Rapatriés) — M. Gérard Bapt, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome XXV de M. Gérard Collomb, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Annexe n° 31 (Services divers) — M. Jean Anciant, rapporteur spécial ;

Annexe n° 32 (Secrétariat général de la défense nationale) — M. Henri de Gastines, rapporteur spécial ; avis n° 473, tome VII de M. Jacques Huyghe des Etages, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ;

Annexe n° 33 (Conseil économique et social) — M. Michel Barnier, rapporteur spécial ;

Annexe n° 47 (*Journaux officiels*) — M. Michel Barnier, rapporteur spécial.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 17 novembre 1981, à zéro heure quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du lundi 16 novembre 1981.

1^{re} séance : page 3769 ; 2^e séance : page 3791 ; 3^e séance : page 3819.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
03	Compte rendu.....	72	300	Téléphone } Renseignements : 575-62-31
33	Questions	72	300	
07	Documents	390	720	TELEX 281176 F DIRJO - PARIS
Sénat :				
06	Débats	84	204	
09	Documents	390	696	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1,50 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

